76e ANNEE. — N° 59. VENDREDI 15 MAI 1936.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ceux qui voulaient abattre Mussolini en ont fait un triomphateur qui défie l'Europe et qui jure de reconstituer l'Empire romain. Avec les autres dissidents il va pouvoir constituer une « Société des Nations qui ne « font pas partie de la Société des « Nations ».

Tandis que nous étions occupés à nos élections et à leurs suites, il se passait des choses dans le monde. Des choses qu'il ne dépend pas de nous d'écarter, qui nous regardent même si nous ne les regardons pas et qui n'ont pas fini de nous valoir des embêtements.

On a écrit que l'affaire éthiopienne est réglée. Hélas ! Nous le voudrions bien, mais çà n'est pas vrai. D'africaine qu'elle était, elle est devenue européenne. Je ne trouve pas que ce soit un progrès et je ne crois pas que cette nouvelle complication contribue à mettre de l'ordre dans notre embrouillamini.

⁂

Admettons que l'affaire soit finie pour le Négus, qui semble vraiment — pour des raisons qu'on ne connaît pas — n'avoir pas tiré le parti qu'il pouvait des ressources défensives du pays... Mais la victoire militaire de Badoglio n'a pas éliminé le conflit latent entre Rome et la Société des Nations. Ou, pour parler net, entre l'Angleterre et l'Italie. Que l'intransigeance romaine se heurte à l'entêtement britannique et cela donnera bien du plaisir aux négociateurs français !

On a essayé à Genève de se saisir de l'affaire. Mais le gouvernement italien a fait entendre qu'il est résolu à ne pas reconnaître la compétence et l'autorité de la Société des Nations pour juger un litige qui, à ses yeux, n'existe plus. Il a refusé de laisser ses représentants siéger auprès des représentants éthiopiens, pour cette raison que ceux-ci ne représentent plus rien ! Mussolini tient l'Ethiopie comme désormais inexistante, rayée de la carte des Etats vivants et, en tant qu'unité nationale, proprement anéantie. Maintenant, c'est l'Italie qui est là-bas et, pour parler d'Addis-Abéba, c'est à Rome qu'il faut s'adresser.

S'il se maintient dans cette position que va-t-on faire ? Votera-t-on de nouvelles sanctions ?... Ma foi, les premières ont si parfaitement réussi qu'on peut bien continuer ! Et puis, le moment nous semblerait admirablement choisi pour le pousser dans les bras d'Hitler qui les lui ouvre tout grands !

⁂

Tout de même, il est des braves gens qui font de bien mauvaises actions. Je pense à ces pacifistes forcenés d'Angleterre et de France qui s'opposèrent avec fureur aux propositions Laval-Hoare qu'avec un peu d'entente et de souplesse on eût fait admettre par Mussolini. Vous vous rappelez cette tempête d'indignation qui aurait emporté le gouvernement britannique s'il n'eût jeté du lest. Il se sauva en lançant par-dessus bord son ministre des affaires étrangères tandis que le gouvernement Pierre Laval, grièvement atteint lui aussi, ne mena plus durant quelques semaines qu'une mourante vie.

Ces fameuses propositions accordaient à l'Italie de larges satisfactions territoriales, mais laissaient intacte la vaste région centrale de l'Ethiopie.

Quelle fureur chez nos féroces amis de la justice et de la paix !

— Eh ! quoi, criaient-ils, voilà ce qu'on ose proposer. On offre à Mussolini le quart du pays qu'il a attaqué ! C'est abominable et scandaleux ! C'est un encouragement au crime ! Jamais nous ne tolérerons qu'on donne une pareille prime à l'agresseur !...

Ainsi parlaient les défenseurs du Négus. Pauvre Négus ! Encore un qui doit répéter dans son cœur cette mélancolique prière : « Seigneur, protégez-moi de mes amis... »

Eh ! oui, les propositions Laval-Hoare, tenant compte des réalités, accordaient à Mussolini de larges concessions. Elles faisaient la part du feu, elles s'efforçaient de sauver ce qui pouvait encore être sauvé. En même temps, elles sauvegardaient dans toute la mesure possible l'autorité de la Société des Nations puisque c'est par son intermédiaire que la paix eût été signée. Les intransigeants défenseurs de l'Ethiopie et de la Société des Nations n'ont pas voulu. Et, grâce à eux, aujourd'hui, il ne reste plus rien de l'Ethiopie et pas grand'chose de la Société des Nations.

Ce n'est pas le quart du pays qu'il a pris, Mussolini, c'est le pays tout entier. Au lieu de recevoir quelques provinces, en cadeau, de gens dont il aurait paru être l'obligé et qui auraient tout de même conservé une autorité, là-bas, à côté de la sienne ; il s'est emparé de tout le territoire jusqu'au dernier caillou. Il s'en est emparé tout seul et par force. Et il ne se prive pas de crier à son peuple exalté d'orgueil qu'il a vaincu l'Europe presqu'autant que le Négus. Ceux qui voulaient l'abattre l'ont grandi, ceux qui voulaient l'humilier en ont fait un triomphateur !

S'ils continuent de la sorte, ces profonds politiques, défenseurs de la paix, quelle catastrophe attireront-ils sur l'Europe, un de ces quatre matins ! ! !

En attendant, Mussolini est tout seul là-bas, désormais ! Tout seul et tout puissant ! Il vous défie d'aller l'y chercher. Il fait des Empereurs et des vice-rois. Il passe aux yeux de son peuple extasié pour une espèce de nouveau César et il ne se gêne pas pour crier aux oreilles des Anglais et des Français qu'il est en voie de restaurer l'Empire Romain.

Et voilà où nous a menés la politique de ceux qui veulent combattre le fascisme. Qu'est-ce qu'ils feraient, je vous le demande, s'ils voulaient le grandir ?...

Emile LAPORTE.

P.-S. — Cet article était écrit quand on a appris que, sous la menace du maintien des sanctions, Mussolini a donné l'ordre à ses représentants de quitter Genève. On ne sait pas encore si c'est un dernier avertissement ou une rupture définitive... En tout cas, voilà l'Italie sur le point d'aller rejoindre les autres dissidents, lesquels sont de taille : le Japon, l'Allemagne, les Etats-Unis. Ils finiront par être assez nombreux pour constituer entre eux une *Société des Nations qui ne font pas partie de la Société des Nations.*

La question se pose de savoir si, à Genève, c'est bien pour la paix qu'on travaille.

E. L.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Un terrible chicanier

Vous parlez de chicaniers, vous autres ?... Qu'est-ce que vous diriez, alors, si vous aviez connu le vieux Testoulard, de Gonfle-Boufigue !... Il avait eu des procès avec tous les gens qu'il connaissait, sans compter ceux qu'il ne connaissait pas et, arrivé à sa soixante-dixième année, il avait fait la fortune de je ne sais combien d'huissiers et d'avoués... La chicane était sa passion, et il ne pouvait vivre heureux quand il n'avait pas devant lui une jolie liasse de papiers timbrés !...

L'année dernière, il alla trouver Me Barutte qui venait d'installer un petit cabinet d'affaires à Roubionas, et :

— Bonjour ! fit-il en s'installant sur une chaise. Il m'arrive telle et telle chose avec mon voisin Capelat, et je voudrais bien lui faire un procès !... Voulez-vous vous charger de cette affaire ?...

Me Barutte était un garçon novice dans le métier, et, ayant ouï la chose de bout en bout, il ne put s'empêcher de dire :

— Mon cher monsieur Testoulard, votre affaire ne vaut pas les quatre fers d'un chien, et nous avons neuf chances et demie sur dix de perdre ce procès. Je vous conseille donc de rester tranquille !... Vous allez dépenser de l'argent mal à propos, sans parler du mauvais sang que vous vous ferez, pour, finalement, payer les pots cassés !...

Mais Testoulard hocha la tête.

— Je le sais bien que mon procès ne vaut rien ! On n'a pas plaidé pendant près de soixante ans sans être un peu au courant des procédures... Mais, dites-moi, est-ce qu'il n'arrive pas aux juges de se tromper ?...

— Dame ! Ils ne sont pas infaillibles !...

— Eh bien ! alors, s'ils peuvent se tromper, rien ne dit que je ne gagnerai pas mon procès ! Voilà cinquante francs de provision, et, quand il n'y en aura plus, il y en aura encore !...

Que vouliez-vous que répondit à cela Me Barutte ?...

Il engagea l'action sans perdre une minute : citations, sommations, commandements, descentes sur les lieux, expertises, appels des témoins, oppositions, conclusions, que sais-je, moi ?... Au bout de trois mois, il y eut un tel brouillamini, que pas plus les avocats que les avoués, et encore moins les juges n'étaient capables d'y voir goutte !... Une truie n'y aurait pas retrouvé ses petits !... Le Testoulars rajeunissait à vue d'œil. Il avait déboursé environ deux mille francs et l'affaire n'était pas finie. Jamais il n'avait été aussi heureux... Mais tout a une fin...

Un beau jour, l'affaire fut appelée devant le tribunal. C'était en été et il faisait une telle chaleur que les cigales elles-mêmes dormaient sur les platanes... Aussi, les juges étaient-ils un peu excusables de s'être assoupis... Et ce fut sans doute à cause de cela que, à moitié endormis, ils rendirent un jugement qui donnait gain de cause à Testoulard...

— Mon homme, fit Me Barutte en se penchant vers son client... tout arrive... voici que vous avez gagné votre procès !...

— Vous dites ? fit Testoulard, qui n'avait pas bien compris les termes du jugement.

— Je dis que vous avez gagné, que vous pouvez rentrer chez vous et que c'est fini !...

— Fini !...

— Etait-ce possible ?... Un si beau procès... Testoulard ne l'entendait pas de cette oreille-là et, se dressant, furieux, il cria :

—Je fais appel !...

Rodolphe BRINGER.

Informations

Pour la participation ministérielle

Le bureau du parti socialiste, renforcé de M. Léon Blum, a tenu une réunion mardi au siège du parti, rue Victor-Massé.

Cette réunion a duré de 14 h. 30 à 16 h. 45. Elle a été consacrée à la rédaction des lettres que le parti, en vertu du mandat qui lui a été donné par le Conseil national, va adresser à la Confédération générale du Travail et au parti communiste pour leur demander de prendre leur part des responsabilités gouvernementales.

La réunion du front populaire ajournée

La réunion plénière des groupes du Front populaire, qui avait été réclamée par les communistes et qui devait avoir lieu mardi après-midi, a été décommandée et ajournée sous le prétexte que de nombreux élus étaient retenus en province par la session des Conseils généraux. Mais on s'accorde, dans les couloirs de la Chambre, pour estimer que cette réunion avait été plutôt jugée prématurée par M. Blum et les leaders du parti S.F.I.O., qui préféraient attendre qu'un accord de principe eût été réalisé dans les coulisses entre les bureaux des groupes afin que cette réunion plénière n'eût plus qu'à en prendre connaissance et à l'enregistrer.

Comité exécutif radical-socialiste

Contrairement à certains bruits qui avaient couru, la date du Comité exécutif que doit tenir avant la rentrée des Chambres le parti radical-socialiste, n'a pas encore été fixé.

En Espagne

Si l'Espagne retrouve aujourd'hui un président de la République définitif, elle perd un président du Conseil et le Cabinet actuel doit être remanié.

C'est pourquoi, M. Bascia, ministre des Affaires étrangères et président intérimaire du Conseil depuis le scrutin qui a porté M. Azana à la présidence de la République, a remis la démission collective du gouvernement.

C'est au palais national, où M. Azana s'était rendu après le défilé militaire, pour que M. Martinez Barrio, président intérimaire de la République depuis la destitution de M. Alcala Zamora, lui transmit ses pouvoirs que M. Barcia a remis la démission collective du Cabinet, démission que M. Azana a acceptée.

A la S.D.N.

Les événements, à Genève, se précipitent sur un rythme accéléré.

Lundi, en quittant pour un moment la salle du Conseil, le représentant de l'Italie avait manifesté sa désapprobation de l'attitude du Conseil. Mais le baron Aloïsi, ayant repris sa place à la table des délibérations, on avait lieu d'espérer que l'incident n'aurait pas d'autres suites.

Mardi matin même, le représentant de l'Italie, invité à participer à une réunion des représentants des puissances locarniennes, ne refusait pas son concours.

C'est vers 13 heures que le baron Aloïsi a reçu de Rome des instructions impératives d'avoir à quitter Genève sans délai avec toute sa délégation.

Le baron Aloïsi n'a eu que le temps d'aviser de son départ le secrétaire général de la Société des Nations, sans fournir, d'ailleurs, aucune explication, qu'il était incapable, assure-t-on de donner, et de s'excuser auprès de M. Paul-Boncour de ne pouvoir assister à la réunion des Locarniens, à 15 heures.

Après l'annexion

Pour mettre un terme à des rumeurs diverses, on fait de nouveau savoir que l'Italie reconnaissait des droits en Afrique Orientale à trois puissances : la France, la Grande-Bretagne et l'Egypte.

« De nombreux autres pays, a-t-on ajouté, ont des intérêts matériels, mais seuls les trois gouvernements nommés ont des droits réguliers, droits que nous avons reconnus par des actes officiels. »

Indésirable à Londres

Le Négus a été discrètement avisé de l'embarras que sa visite pourrait causer au gouvernement anglais. A ce sujet, sir Arthur Mauchope, haut-commissaire britannique en Palestine, a déjà eu une longue conversation avec le Négus. Indésirable à Londres, l'empereur ne le serait pas moins à Genève, s'il voulait aller plaider en personne. Dans certains milieux, on déclare qu'une pression est exercée sur lui dans l'espoir qu'il pourrait accepter de se rendre à sa villa de Vevey.

Le réarmement des Dardanelles

M. Rustu Aras, ministre des affaires étrangères de Turquie, a confirmé que, sur l'initiative de son pays, les puissances signataires du traité de Lausanne de 1923 se réuniront le 22 juin à Montreux (Suisse).

Les puissances intéressées sont d'ores et déjà d'accord pour décider la revision des clauses du traité relatives au régime des détroits. Les clauses économiques et commerciales du traité de Lausanne ne seront pas l'objet d'une revision.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie prévoit une conférence de courte durée.

EN PEU DE MOTS...

— Me Henri Robert, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à Paris, membre de l'Académie française, est décédé mardi. Il était né le 4 septembre 1863, à Paris.

— Le Docteur Lindon Buxton, qui fut condamné à mort pour avoir tué et découpé sa femme et sa bonne, a été pendu mardi matin dans la prison de Strangeways, à Manchester.

— A Villeneveuse-St-Georges, en voulant doubler une automobile en stationnement, au bord de la route, un camion de transports est entré en collision avec un autocar. Il y a eu 4 morts et 5 blessés.

— Un bateau transportant une équipe de 23 ouvriers qui revenaient de leur travail, a chaviré dans un lac partiellement glacé de la Suède septentrionale. 14 ouvriers, âgés de 25 à 30 ans, se sont noyés.

— Six Américains reconnus coupables d'avoir, en septembre dernier, assassiné un conducteur de tramway à New-York, au cours d'un guet-apens ont été condamnés à mort.

NOS ÉCHOS

Opinion publique.

Le département de la Vienne présente une représentation parlementaire très curieuse.

Aux élections sénatoriales d'octobre dernier, les deux sénateurs sortants modérés, MM. Péret et Duplantier, furent battus et la liste de M. Victor Boret, sénateur sortant, comprenant M. André, député, et M. Maurice, président de la Fédération départementale de la Ligue des Droits de l'Homme, fut élue. Elle s'appuyait, entièrement, sur les partis de gauche.

Renversement complet de la situation aux dernières élections législatives.

Dans la Vienne, le Front Populaire perd quatre sièges, M. Adrien André, élu sénateur, ayant toujours voté, à la Chambre, comme les radicaux-socialistes avancés.

Les cinq députés de la Vienne ont, tous, été élus contre des candidats du Front Populaire.

A six mois d'intervalle, ce département a donc élu des représentants au Parlement s'appuyant sur des formations politiques opposées.

Il est vraisemblablement le seul à avoir des sénateurs adhérents au Front Populaire et cinq députés prenant position contre cette formation.

Joli mois de mai.

Il est revenu avec des ondées et des pluies d'orage, mais dès demain ou après-demain, m'assure Miéjo-Luno, les belles journées vont arriver et la douce température qui va enfin stimuler la végétation.

Il y aura bien, vers le milieu du mois, un peu plus tôt peut-être, quelques orages qui feront craindre huit jours plus tard une nouvelle attaque de mildiou ; puis le beau temps reviendra très chaud jusque vers la fin du mois qui se terminera encore, je le crains, avec la pluie.

Tout l'été, d'ailleurs, continuera à être pluvieux, comme il y a 372 ans, vous rappelez-vous ?...

Car « c'est la lune qui fait le temps », affirme une brochure d'un astronome Joseph Cassiopée. Et il paraît — mais moi je ne suis pas assez savant pour vous le démontrer — que la position de la lune par rapport au soleil et à la terre est cette année la même qu'en 1564 !

Avis à ceux qui voudront vérifier et comparer !

Cynisme.

C'est un des mots les plus cyniques que nous ayions entendus. Il ne date pas d'hier, mais c'est hier seulement qu'il nous fut rapporté. Il s'agit d'un illustre poète italien, aujourd'hui dans une demi-retraite, et qui connut, avant la guerre, à Paris, une vie inoubliable et des bonnes fortunes à nul autre pareilles. On demandait à Gabriele d'Annunzio — vous l'avez, bien entendu, reconnu, — on demandait à d'Annunzio une définition de l'honnête femme. Il réfléchit un instant, oh ! pas bien longtemps, et superbe :

— Une honnête femme, c'est une femme qui ne m'a jamais rencontré !

Liquidation.

— En somme, tout s'arrange bien ! L'Italie a pris l'Ethiopie, mais l'Angleterre a le Négus.

LE LISEUR.

LES LOTOIS HORS DU LOT

L'art en Quercy autrefois et aujourd'hui

Nous avons dit ce qu'est l'excellente société, *les Amitiés Quercynoises*, et son but qui est de rassembler à Paris tout ce qui est du Quercy non seulement par l'origine et la naissance, mais encore par l'esprit et par le cœur. On sait qu'elle a pour éminent président notre confrère, Alcanter de Brahm, et pour admirable secrétaire Mme Marie-Louise Fabre qui a tant fait pour son développement.

Elle a donné récemment son onzième dîner, terminé comme d'usage par une causerie sur les choses du pays. L'affluence était magnifique. Cordialité, belle humeur ! Les évocations des images du Quercy illustrèrent les conversations particulières. Une anecdote, puis une autre faisaient surgir un coin du Causse « cramé », une gorge emplie d'eau bruissante, un village écrasé de soleil... Le Quercy faisait le tour de la table offrant à chacun de quoi apaiser une nostalgie, de quoi nourrir un souvenir.

Après une charmante allocution de M. Alcanter de Brahm pour excuser les absents et saluer les nouveaux venus, la parole est donnée à *Henri Martinet* pour sa causerie sur l'*Art en Quercy autrefois et aujourd'hui :*

En voici le compte rendu d'après l'excellente relation qu'en fait Mme Marie-Louise Vincent-Fabre :

Vaste sujet qui fournirait la matière de nombreux volumes et conférences et qu'Henri Martinet a su condenser avec la science et l'autorité que lui confère sa vie probe de bel artiste et de fervent Quercynois. Car, s'il est Bourguignon de naissance, il s'est attaché au Quercy depuis bientôt vingt ans et s'y est enraciné. Il a, à Marcihac, sa maison qui regarde le Célé, où chaque été, il va s'imprégner davantage de la lumière, des contours, des couleurs et de l'esprit du Quercy.

Henri Martinet n'est pas seulement sculpteur. Sensible à la couleur comme à la forme, il s'est révélé aquarelliste de talent et, tant à Figeac qu'à Paris, ses aquarelles quercynoises furent appréciées. Et nous venons de l'applaudir comme conférencier.

Abordant tout de suite son sujet, Henri Martinet définit magnifiquement la naissance de l'Art :

« Le Quercy est un témoin vivant des « premiers pas artistiques de l'homme, « ses grottes, ses cavernes en font foi...

« Dès la préhistoire, l'art est un outil « d'utilité immédiate, il est le premier « moyen qu'employa l'homme pour s'ex« primer, pour créer, pour préserver la « société de la mort en la dirigeant dans « les voies d'une évolution sans arrêt.

« C'est dans les grottes que l'Art est « né, témoins ces dessins gravés, ces « sculptures représentant des mam« mouths, des rennes, des bisons, des « sangliers, des chevaux, des figures, « etc...

« L'artiste paléolitique appartenait à « une civilisation des temps primaires « et cherchait dans son esprit à inter« préter des aspects du milieu où il était « destiné à vivre la loi de ce milieu. Les « civilisations, aussi hautes soient-elles, « n'ont pas d'autre mobile ni d'autre « fin.

« Perfectionnant son outillage, l'hom« me des cavernes imite d'abord des ob« jets, crée des conventions. La premiè« re sculpture représente l'objet sous « tous ses profils. Il crée le bas-relief, la « gravure et enfin la fresque. De même, « il taille les ivoires et tous ces élé« ments sont pris dans la vie de chaque « jour : la chasse, la pêche. Au fond des « grottes, il grave toute la faune de son « époque. Une exposition qui eut lieu « au Muséum en 1934 nous révéla de « plus près cet art primitif.

« L'artiste de cette époque n'est donc « pas un enfant, l'enfant ne fait rien qui « dure, il dessine par esprit d'imitation « et on sait qu'il y a un monde entre « cet esprit et la traduction plastique. « L'artiste des cavernes est sûr de lui, « son observation lui permet de simpli« fier et d'un seul jet, inciser dans la « pierre l'attitude, le caractère de ces « objets, ce qui est matériellement im« possible à l'enfant. »

Puis, il nous faut traverser le vide de cinq ou six cents ans et voici l'époque Romane et ses écoles formées par région, ayant chacune leur marque distinctive : le tempérament des imagiers du pays : « l'homme du Midi vif, le Bourguignon « exubérant, l'Auvergnat placide et mas« sif, l'homme du Nord plus froid ». Et voici évoqués pour nous les monuments romans du Quercy : Cahors, « dont la plus belle œuvre est le tympan nord de la cathédrale » ; Souillac, avec un portail et un grand bas-relief ; Figeac, avec son église du Puy et « où chaque porte sculptée conserve la trace d'une corporation » ; Marcilhac et son importante abbaye ; Martel, etc...

Dans les importants monuments d'architecture du XVe, voici Saint-Cirq-Lapopie dominant le Lot de toutes ses portes ogivales, de son église, de ses vieilles maisons assises sur le roc... ; Rocamadour, enlaidi, profané par la publicité... La Renaissance est évoquée avec Assier, Montal...

S'élevant contre le mauvais goût, le vandalisme, l'intrusion des constructions rompant l'ambiance, l'harmonieux caractère des sites, Henri Martinet voudrait voir mieux protégés ceux du Quercy... d'ailleurs aussi... Encore que grâce à Anatole de Monzie beaucoup de monuments, de sites du Quercy aient été classés, protégés... Ah ! si les artistes avaient la parole...

Le conférencier évoque les grands artistes disparus — Ingres, Bourdelle, Marcel Lenoir — et ceux qui aujourd'hui continuent la tradition et honorent le Quercy.

« Et, dit-il, quelle fresque pourrait-on « tirer du Quercy pour l'Exposition de « 1937... Mais jusqu'ici, Cahors, Figeac, « Montauban n'ont pas fait connaître « leurs intentions. Nous aurions pour« tant été heureux de voir revivre toutes « les scènes de la vie Quercynoise par « la construction d'un théâtre, d'une « maison commune, d'une hostellerie... « Je terminerai cette causerie, ajoute« t-il, dans l'espérance de voir se créer « cette Ecole Quercynoise qui, suivant « les traditions de l'Ecole languedocien« ne, apporterait dans notre vie moder« ne de la joie, marquerait d'une pierre « le passage d'un siècle d'art vivant que « mon ami, le Maître François Pompom, « symbolisait en disant : l'Art est une « maîtresse éternelle, que l'on met « quelquefois à la porte, mais que l'on « va toujours retrouver. »

Cette magnifique causerie fut fort applaudie. Les « Amitiés Qurecynoises » sont heureuses d'en remercier et d'en féliciter le bel artiste Henri Martinet.

⁂

P.-S. — Le prochain dîner des « Amitiés Quercynoises » aura lieu le jeudi 14 mai, à 7 heures et demie, au restaurant Canteloube, 1, quai Saint-Michel. On y entendra une causerie de Mme André Lamandé : *Mon Village.*

Chronique du Lot

Les Services agricoles et l'hygiène du lait

Au cours de la dernière session, le Conseil général du Lot a voté, sur la demande de M. le Docteur Jardel, une subvention globale destinée à financer certaines initiatives de l'Office Agricole.

Au nombre de ces initiatives il en est une qui concerne le ramassage et la distribution du lait.

Dans son très consciencieux rapport, M. le Docteur Jardel a indiqué l'intérêt qu'il y avait à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le mouillage des laits distribués aux consommateurs.

Il est bien évident que le mouillage des laits présente de gros dangers pour la santé publique, il diminue les qualités nutritives des laits, leur apporte des germes qui nuisent à sa conservation et d'autres qui propagent les maladies infectieuses, chez les enfants et chez les grandes personnes : tuberculose, diarrhée infantile, fièvre typhoïde. Mais pour remédier à de tels risques, il faut organiser le contrôle chimique et bactériologique des faits.

Le Gouvernement vient de consentir de grands sacrifices pour combattre la propagation de la tuberculose chez les bovidés. Il a entrepris l'assainissement des étables par l'achat et l'abatage des bœufs tuberculeux.

Cette lutte a porté surtout sur les bœufs, jusqu'à ce jour peu de vaches ont été présentées au rachat et abattues. C'est donc que les propriétaires tiennent à conserver les vaches tuberculeuses.

Nous savons que les services vétérinaires départementaux préconisent activement le contrôle des vaches par l'épreuve de la tuberculine. Mais il peut se faire que les vaches laitières tuberculeuses échappent à ce contrôle et que les laits contaminés continuent à être livrés à la consommation.

D'où la nécessité de soumettre les laits à un contrôle bactériologique.

D'autre part les laits peuvent être pollués par les germes de la fièvre typhoïde, de la diarrhée infantile, soient qu'ils aient été mouillés avec des eaux polluées, soit que les récipients aient été lavés avec des eaux souillées, soit que la traite des vaches ait été effectuée dans de mauvaises conditions ou par des personnes portant encore le germe de la fièvre typhoïde.

Il résulte de toutes ces considérations que pour répondre aux buts rationnels de protection de la santé publique, le ramassage et la distribution contrôlée des laits doivent être complétés de leur contrôle chimique et bactériologique.

Mais pour procéder à une telle organisation et à une telle réglementation du commerce des laits, une subvention fragmentaire de principe et de démonstration ne saurait suffire. Elle ne doit pas servir à de simples répartitions de gratifications au personnel, elle doit permettre une organisation rationnelle complète.

Et j'en viens à me demander s'il ne conviendrait pas de reprendre l'idée déjà émise, par M. de Monzie et d'organiser dans les centres de production ou de consommation des laits, des centres de ramassage et de distribution des laits, où serait organisé le double contrôle chimique et bactériologique, sous la direction technique de l'Inspecteur départemental d'hygiène, spécialement qualifié pour organiser un tel laboratoire.

Ce serait là la meilleure façon de donner aux mesures proposées par M. le Docteur Jardel leur maximum d'utilité sociale.

Mais cela n'est plus du domaine des services agricoles. Cela est du ressort de l'Inspecteur départemental d'Hygiène et de l'Office départemental d'hygiène. C'est là un acte d'administration qui dépend du Préfet et du Conseil général ainsi que des municipalités intéressées.

Paul GARNAL,
Secrétaire du Conseil Département d'Hygiène du Lot.

C'est trop tôt

Alors qu'il dressait ses chiens, dans les bois de Fermontez à la recherche du gibier, le sieur Charazac Jean, de Cazillac a été surpris par les gendarmes qui lui ont dressé contravention.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 14 — SAMEDI 16
DIMANCHE 17 (*à 21 heures*)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
FERNANDEL
DANS
Une nuit de folies

Le scénario de ce film est tiré de la fameuse pièce « Un Gas du milieu », de MM. Hubert des Chartrettes.

AVEC
Dolly DAVIS et André ROANNE

« Une Nuit de Folies » est un film d'une formule nouvelle, où on a réuni, à dessein, tout ce qui peut plaire au public, pour procurer aux spectateurs une soirée qu'ils ne regretteront pas, nous pouvons l'affirmer.

Nouvel horaire des chemins de fer

Nous publions à la quatrième page le nouvel horaire des chemins de fer. C'est le Service d'été 1936, dont l'application commencera le 15 mai. Il comporte d'importants changements.

CALAMITÉS AGRICOLES

Nous publions ci-dessous une lettre que M. René Besse, Député de Cahors, Ministre des Pensions, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture au sujet du règlement des calamités agricoles survenues le mois dernier :

« Monsieur le Ministre
et cher Collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention, de manière toute spéciale sur les agriculteurs du Lot victimes de calamités atmosphériques récentes et vous m'avez demandé de faire procéder d'urgence à la constatation et à l'évaluation des dommages subis.

« J'ai l'honneur de vous informer que, par courrier de ce jour, j'invite M. le Préfet à donner toutes instructions aux maires dans le but de faire bénéficier le plus grand nombre de sinistrés des dispositions de loi du 31 mars 1932. Je lui signale en particulier de veiller à ce que les demandes d'allocation soient déposées régulièrement et expédiées aussitôt que possible aux magistrats cantonaux. Les experts pourront ainsi procéder dans le délai minimum imparti à la constatation et à l'évaluation des pertes.

D'autre part, j'interviens auprès de mon collègue, M. le Ministre des Finances, en le priant de vouloir bien examiner avec bienveillance la situation des agriculteurs sinistrés du Lot.

« Vous pouvez être assuré que je ne perds pas de vue cette affaire et que, dans la mesure des textes en vigueur, je serais heureux de répondre au bienveillant intérêt que vous portez aux populations éprouvées de ce département.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. — *Le Ministre de l'Agriculture :* Paul THELLIER. »

Ecoulement des blés des récoltes de 1933 et 1934 ayant fait l'objet de contrats de prise en charge.

L'effet des contrats de prise en charge des blés des récoltes de 1933 et 1934, souscrits en conformité des dispositions du décret C du 29 juin 1935, est prolongé jusqu'au 31 mai 1936.

Toutefois, les titulaires de ces contrats qui ne désireraient pas bénéficier de cette prolongation devront en informer le ministre de l'agriculture dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent décret au « Journal Officiel », c'est-à-dire à compter du 2 mai 1936.

A partir du 1er juin 1936, le Comité interprofessionnel du contrôle des importations ne délivrera plus d'attestations ASP et AP pour les blés ayant fait l'objet de ces contrats.

Les attestations ASP et AP, délivrées avant le 1er juin 1936 ainsi que les certificats BSP et BP à l'établissement desquels ces attestations pourront donner lieu, même après le 1er juin 1936, demeurent valables pour la justification des obligations imposées aux meuniers par le décret du 18 mars 1936.

Armée

M. le lieutenant-colonel Berthier-Allemand de Montrigaud, attendu de Tunisie ; les capitaines Maestracci et Maginot, attendus d'Algérie ; le lieutenant Dufis, attendu du Levant ; le sous-lieutenant Chateau, attendu de Tunisie, sont affectés au 16e tirailleurs sénégalais.

Les adjudants-chefs Benazet, rapatrié d'Algérie ; Mancini, rapatrié d'Indochine ; l'adjudant Chaumont, rapatrié de la Guyane ; les sergents-chefs Blanc, rapatrié d'Indochine ; Giffart, rapatrié d'Algérie ; Borrat, rapatrié du Levant sont affectés au 16e tirailleurs sénégalais.

Gendarmerie

M. Dumartin, maréchal des logis chef comptable à la 17e légion, est promu au grade d'adjudant comptable et maintenu à la 17e légion.

M. Pujol, gendarme comptable, est promu au grade de maréchal des logis chef comptable et maintenu à la 17e légion.

Notre compatriote, M. Bessac, gendarme à la brigade d'Ardes-sur-Couze (Puy-de-Dôme), est nommé à Cahors.

Huissier

Aux termes d'un décret en date du 9 mai 1936, M. Delbru est nommé huissier, en remplacement de M. Coustou, huissier à Castelnau-Montratier.

Déclaration d'association

L' « Officiel » publie la déclaration d'association suivante: « La Perdrix du Marabout ».

But : protection des récoltes ; repeuplement du gibier. Siège : Mairie de Pradines (Lot).

CONGRES NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS DU FRONT

La Fédération nationale des Anciens Combattants du Front, exclusivement composée d'authentiques combattants, titulaires de la carte, tiendra son VIIIe Congrès, à Cahors, les 28, 29, 30 et 31 mai.

Les délégués des départements fédérés organiseront leurs séances de travail au Magasin des Tabacs, mis exceptionnellement à leur disposition.

La réunion plénière du 31 mai, qui réunira certainement plus de 10.000 combattants, aura lieu sur la place Thiers. Une tribune sera édifiée; de puissants haut-parleurs seront spécialement installés pour que chacun, dans cette nombreuse assemblée, puisse aisément entendre les vœux émis, les comptes rendus nécessaires et les différents discours.

Un immense banquet, aux tables duquel prendront place 6.000 convives et qu'abriteront les verts marronniers des Allées Fénelon, clôturera cette grandiose manifestation.

*

Les Anciens Combattants du Front qui ne sont pas encore en possession de la carte du Banquet du 31 mai, sont priés de la retirer soit chez :

M. Audoire, parfumerie, 5, rue Joffre, Cahors.

M. Vidaillac, bourrelier, Boulevard Gambetta.

ou au Siège social, 24, rue Clemenceau.

Chambre des Notaires du Lot

La Chambre des Notaires du Lot pour l'année 1935-1936 a été composée ainsi :

Président : M. Linol, notaire à Gourdon ; syndics : MM. Triadou, notaire à Cahors et Pers, notaire à Lissac ; secrétaire : Valmary, notaire à Castelnau-Montratier; trésorier: Poujade, notaire à Cazals ; rapporteur : Darnis, notaire à St-Céré ; membres : Vialettes, notaire aux Quatre-Routes; Roussille, notaire à Latronquière.

Beau succès artistique

Notre jeune compatriote, Mlle Germaine Capelle, de Bétaille, élève du Conservatoire de Paris, a obtenu au concours de fin d'année un beau succès. Elle a remporté un premier prix de piano *ex-æquo* et un premier prix de solfège. — Nous exprimons à la jeune artiste, qui n'est âgée que de 14 ans, nos bien vives félicitations.

Arrestation

Le nommé Cyprien Bovin, de Molières, fut condamné par la Cour d'assises du Lot, le 2 septembre 1931, à 5 ans de réclusion et à 10 ans d'interdiction de séjour.

Ces jours derniers, il avait subi sa peine et il fut relâché. Boivin revint au pays. Mais la gendarmerie de Lacapelle-Marival prévenu, le mit en état d'arrestation, car Boivin est interdit de séjour. Il a été conduit et écroué à la prison de Cahors.

Incendie dans un clocher

Le carillonneur de l'église d'Aynac, après avoir sonné l'Angélus, avait laissé, dans le clocher, une chandelle allumée qui mit le feu à une corde placée à côté de la cloche. Mais cette corde enflammée mit le feu à une poutre. Heureusement que le carillonneur et des voisins aperçurent la fumée qui s'échappait du clocher. Ils accoururent et, en quelques instants, ils eurent vite fait d'éteindre ce commencement d'incendie.

Un bœuf dans l'eau

M. Girma, propriétaire à l'Hospitalet, revenait des champs avec ses bœufs, lorsqu'un bœuf se rua sur l'autre qui fit un bond et tomba dans une citerne remplie d'eau. Des voisins alertés par M. Girma, accoururent et purent retirer l'animal de la citerne.

Mauvais plaisants

Au cours d'une de ces dernières nuits, M. Andrieu, demeurant à Saint-Denis-Catus, fut réveillé en sursaut par une forte détonation auprès de son habitation. Mais il ne trouva aucune trace de projectile.

Deux jours, après des pierres furent lancées sur la toiture de l'habitation.

M. Andrieu a porté plainte à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Où est la chèvre ?

Mme Meyrignac, propriétaire à St-Palavy (commune de Cavagnac), a porté plainte à la gendarmerie pour vol d'une chèvre qui était dans l'étable ; Mme Meyrignac est certaine, dit-elle, que la chèvre n'a pas pu sortir de l'étable qui était solidement fermée. Elle a été volée.

Une enquête est ouverte.

EDEN

CETTE SEMAINE
Deux grands films
René LEFEVRE et Suzy VERNON
DANS
une délicieuse et spirituelle comédie
Les époux scandaleux
ET
Armand BERNARD
Janine MERREY et Pierre BRASSEUR
DANS
L'Oncle de Pékin

CAHORS

Simple précaution à prendre

Les usagers de la route de Larroque-des-Arcs — et ils sont nombreux — ne sont pas toujours très rassurés lorsqu'ils passent sur cette route, la nuit venue. On sait, en effet, que des travaux sont exécutés derrière la place des Mobiles, accédant sur la route. Or, des tas de cailloux s'étalent sur cette partie du quai, mais malheureusement, ils ne sont pas alignés.

Le passage des véhicules, des piétons est, on le conçoit, assez pénible. Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu d'accident. Tant mieux et il est à souhaiter qu'il en soit ainsi jusqu'à la fin des travaux. Et cela est possible, si l'on veut bien suivre les indications que donnait, ces jours derniers, un représentant du service de la voirie. Il faudrait, tout simplement, placer ces amas de cailloux le long de la route, et, surtout, la nuit venue, il faudrait placer quelque lampe pour permettre aux usagers de les voir, et de ne pas les heurter, comme cela est arrivé et comme cela arrivera.

Il en coûterait très peu pour donner satisfaction à tout le monde, et pour éviter un accident, qui, malheureusement, est toujours à craindre.

L.B.

Bal de Bienfaisance

Le bal de bienfaisance au profit du patronage laïque départemental aura lieu dans les salons de la Préfecture le samedi 16 mai courant à 21 h. 30.

Nous rappelons que des intermèdes de danse rythmique, de diction et de chant agrémenteront cette magnifique soirée qui se complétera heureusement par une bataille de fleurs, un cotillon et une farandole fleurie.

Cette manifestation sera certainement l'une des plus réussies de la saison.

L'abondance des fleurs ne pouvant qu'ajouter au succès de cette fête nous remercions à l'avance tous ceux qui voudront bien nous en envoyer.

Les envois de fleurs et de feuillage pourront être adressés chez Mme Bénazet, concierge à la Préfecture. Les cartes d'entrée sont en vente chez les libraires de la ville et chez Mme Barreau, café de la Promenade.

Obsèques

Nous avons appris avec un vif regret la mort de notre excellent compatriote M. Emile Huillet, décédé à Paris, à l'âge de 49 ans. M. Huillet qui était originaire de Cahors, où sa famille réside faubourg St-Georges, comptait de nombreux amis dans notre ville. Ses obsèques ont été célébrées jeudi matin, à 9 heures. A la gare où avait lieu la réunion une foule nombreuse de parents et d'amis s'était rendue et a suivi le char funèbre au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à Mme Emile Huillet, son fils, attaché au Secrétariat de la Première présidence de la Cour des Comptes, à Mlle Marie-Thérèse Huillet, Mme veuve Bousquet, Mme et M. Bousquet, capitaine d'aviation militaire, attaché au ministère de l'Air, M. Orban, sous-directeur honoraire au ministère de la justice, à tous les parents nos bien vives sympathies et nos sincères condoléances.

L'accident de St-Georges

Nous avons eu le regret d'annoncer l'accident qui eut lieu dimanche, sur les quais à St-Georges, où un jeune cycliste, Edouard Cantarel, 14 ans, fut heurté par l'auto de M. Bergougne. Le pauvre enfant, qui avait une fracture du crâne, a succombé dans la journée de mardi, à l'hôpital où il avait été transporté. Que sa famille trouve ici l'expression de nos bien vives condoléances.

Auto contre platane

Lundi soir, vers 15 heures, une auto passait route de Toulouse, lorsqu'après avoir dépassé l'embranchement de la route de Montcuq, au tournant de la route de Toulouse, en face la carrière, l'auto fit une embardée et alla heurter un platane. Le choc fut rude ; la voiture fut renversée sur la route. Une femme fut projetée hors de la voiture. Des ouvriers de l'équipe de la voie du P.O. assistèrent à l'accident et s'empressèrent aussitôt de porter secours aux occupants de la voiture.

Il y avait deux femmes et deux hommes qui furent sortis de leur fâcheuse position. Par suite des éclats des glaces, ils étaient tous, peu ou prou, recouverts de sang. Mais aucun n'était gravement blessé.

Des automobilistes qui passèrent les ramenèrent à Cahors, puis des ouvriers de la maison Artigalas arrivèrent pour relever la voiture qui est dans un état lamentable.

Amicale bouliste des Badernes

Les Membres actifs sont priés de bien vouloir assister à la Réunion qui aura lieu le vendredi 15 courant, à 20 h. 30, au siège social, Café de la Bourse, place Rousseau.

Ordre du jour : Championnat Préfédéral de Catus le 21 mai (Jour de l'Ascension) ; Formation et inscription des quadrettes (17 mai, dernier délai) ; Troisième journée du concours des challenges de « La Dépêche », le 24 mai.

La Boule Cadurcienne

MM. les joueurs de la Boule cadurcienne sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 15 mai 1936, à 20 h. 30, dans une des salles du Café du Champ de Mars.

Ordre du jour : Préfédéral, à Catus, le 21 mai 1936 ; Troisième journée des « Chalenges ».

BELLE PRISE, BELLE FIN !

Ces jours derniers, des amis pescofis racontaient avec animation et émotion, des parties de pêche à la truite qu'ils avaient faites dans le ruisseau de Vers, voire dans le Lot!!! Avec quelle passion et quelle joie partagée, sans nul doute, par les auditeurs, ils détaillaient les apprêts des lignes, la prise du poisson, la façon de le mener à bord et de le sortir de l'eau.

Tous ces braves pescofis tressaillaient d'aise et nous voulons bien être de leur avis, car ils avaient raison. N'est pas bon pêcheur qui veut. Cela, chacun le sait bien !

Eh ! bien ! ces braves amis ne vont pas manquer de reconnaître un... collègue supérieur, en ce pêcheur viennois dont voici la superbe capture et la belle fin de carrière !

« A Knittelfeld, en Autriche, un fervent de la pêche à la ligne est mort à l'instant même où il faisait la plus belle capture de sa vie. Ce passionné du lancer, Ferdinand Zwieselberg, fonctionnaire en retraite avait levé dans la rivière Mur une superbe truite de 7 livres.

« C'était là un record. Jamais de mémoire d'homme, on n'avait capturé dans ces eaux un poisson de cette taille. Mais la joie qu'en avait éprouvé Ferdinand Zwieselberg avait été trop forte. Il n'y survécut pas. Des passants le découvrirent, peu après, gisant inanimé sur la rive, serrant encore dans ses mains crispées la canne à pêche, tandis que la truite qu'il avait pêchée se débattait vivante dans l'herbe au bout de l'hameçon. »

Nous devions à nos bons amis pescofis de leur faire connaître cette véridique, magnifique mais suprême partie de pêche de ce camarade autrichien !

L. B.

Electrification des écarts de Cahors

La Municipalité de Cahors, décidée à terminer le réseau d'électrification des écarts de la commune, invite les personnes qui n'ont pas encore l'électricité et qui la désirent à faire parvenir leur demande à la mairie le plus tôt possible.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

On nous communique :

La Section de Cahors de la L.D.H. s'est réunie le 8 mai, à 21 heures, dans une salle de la Mairie, sous la présidence de M. Contou.

M. Cancès, trésorier, donne lecture de son compte rendu financier. Sa gestion prudente et minutieuse lui vaut les félicitations du président et de la Section tout entière.

Amené à parler de la situation morale de la Ligue, le Président montre que le déchaînement des passions politiques, les troubles de l'esprit public, et l'orientation de la Ligue depuis le 6 février n'ont pas produit de sérieux changements dans la vie de la Section. Les rares défections qui se sont produites n'ont pas fait fléchir le recrutement. Au contraire, le chiffre exceptionnellement élevé des adhésions enregistrées le soir de la réunion prouve que la participation de la Ligue à la lutte antifasciste et son adhésion au Rassemblement populaire ont fortifié l'attraction qu'elle exerce sur les masses populaires.

Par ailleurs, la Ligue recueille le bénéfice moral de l'action énergique, inlassable, quoique souvent très discrète, qu'elle mène en faveur des victimes de l'injustice.

Le Président annonce la démission de M. Cammas, vice-président, dont il rappelle les services et exprime les regrets que lui inspire la retraite de ce vieux ligueur. Il propose pour lui succéder M. André Molinié, ancien président de la Section, dont tous les ligueurs apprécient la fermeté de caractère et la fidélité aux principes démocratiques.

La Section renouvelle sa confiance aux autres membres du Bureau sortant.

Le nouveau Bureau est constitué comme suit : Président : M. Contou ; Vice-Présidents : MM. Molinié et Bessou ; Trésorier : M. Cancès ; Secrétaire et archiviste : M. Lafargue ; Trésorier-adjoint : M. Jouany.

La Section vote une subvention à l'œuvre du Camp de vacances, procède au renouvellement du tiers sortant du Comité central et décide de s'entendre avec les autres Sections du département pour désigner le délégué au Congrès de Dijon. La séance est levée à 11 heures.

Il voulait rester en prison

Le nommé Bex, de Labathude, condamné à 8 jours de prison pour défaut de vaccination, ayant subi sa peine, devait être mis en liberté, dimanche matin, à 9 heures. Le gardien-chef l'invita à faire son paquet et à liquider les lieux. Bex feignit ne pas comprendre. Nouvelle invitation. Nouveau refus. « Je suis bien ici ; on n'avait qu'à ne pas m'y mettre. »

Toutes les explications, toutes les menaces, toutes les supplications furent vaines. « Je ne partirai pas ». Mais midi allait sonner. Que faire de ce gaillard-là ? Comment s'en débarrasser. Le Parquet fut prévenu, et c'est M. Granié, le sympathique substitut qui se rendit à la prison pour convaincre Bex que sa place n'était plus là.

M. Granié, avec habileté, discuta avec l'irréductible prisonnier : il lui donna, avec douceur et amabilité, toutes explications. Bex, enfin, céda. Il accepta de sortir. Effectivement, la porte s'ouvrit toute grande, Bex franchit le seuil en rouspétant cependant, mais dès qu'il eut le pied sur le trottoir, vlan ! le portail se referma sur lui.

On avouera que le cas n'est pas banal !

Raymond COLY
Marche des Dactylographes
Librairie H. BOULNOY, CAHORS

CENTENAIRE DE LA CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS

Voici le programme de la fête du Centenaire de la Caisse d'Epargne de Cahors qui aura lieu le 7 juin 1936, sous la présidence de M. de Monzie, maire de Cahors, président du Conseil d'administration :

A 9 h. 30, réception des délégués, dans la salle du Conseil de la Caisse d'Epargne.

A 10 heures: visite de la ville et de ses monuments par les délégués.

A 12 heures: banquet à l'hôtel des Ambassadeurs, présidé par M. de Monzie.

A l'issue du banquet, conférence au théâtre et distribution de livrets de Caisse d'épargne à des enfants de familles nombreuses et nécessiteuses de Cahors. Matinée enfantine.

Plainte

Mme Poujade, tenancière d'un débit de boissons aux Tuileries (Saint-Céré), a porté plainte à la gendarmerie au sujet d'un vol dont elle a été victime. Un individu a pénétré, pendant la nuit, dans le débit et a vidé le tiroir-caisse qui ne contenait heureusement que 50 francs environ.

La gendarmerie a ouvert une enquête et elle espère bien arrêter l'auteur de ce cambriolage qui aurait, précédemment, menacé Mme Poujade.

Chute de voiture

Mercredi matin, vers 11 heures, Mme Gras, laitière à Ste-Valérie, se rendait en ville pour vendre du lait, lorsque, rue des Remparts, le cheval qui conduisait la voiture, pris de peur, heurta le camion de la Glacière du Périé. Sous le choc, Mme Gras tomba de voiture sur le trottoir. Assez sérieusement blessée à la tête, elle fut transportée à l'hôpital.

Les Sports

LE LOT A PARIS

L'Union sportive du Quercy vient de couronner dignement sa saison 35-36 dans son banquet annuel. 40 personnes, joueurs ou amis de notre club, se trouvaient réunis en cette circonstance. Du début à la fin du repas une franche gaîté ne cessa de régner et au Champagne se fut les discours traditionnels.

M. Vidal, vice-Président, en termes éloquents, dit toute sa satisfaction, de voir tous les jours la Société prendre de l'extention, et de pouvoir collaborer à la diffusion du sport et de notre Quercy. M. Lapeyre, capitaine, remercia en termes émus, tous les joueurs pour leur camaraderie et leur brillant esprit sportif à défendre nos couleurs. M. Vialatte rappela les difficultés du début et fit un appel vibrant à tous pour la saison 36-37 et donna le bilan sportif de la saison terminée. L'U.S.Q. a disputé 24 matches; en a gagné 12 ; en a perdu 9. Matches nuls, 3. Points marqués par l'U.S.O., 207 ; points marqués contre l'U.S.Q., 190 ; essais marqués par l'U.S.Q., 63 ; essais marqués contre l'U.S.Q., 52.

Ce fut ensuite les chansons et monologues, mais la jeunesse s'impatientant, il fallut penser au bal où tous, jeunes et vieux, rivalisèrent d'entrain, mais comme tout a une fin, il fallut songer au départ et à 6 heures du matin, chacun s'en alla goûter un repos bien mérité. Ce fut un véritable succès pour les organisateurs infatigables de notre société.

Au moment de tomber dans le silence jusqu'au mois de septembre, l'U.S. Quercy fait un vibrant appel à tous les sportifs quercynois que leurs occupations appelleront à Paris, qu'ils trouveront auprès de M. Lapeyre, capitaine, 18, rue Fagon, Paris, 13e, et M. Vialatte, manager, 53, rue Blomet, Paris, 15e, un accueil très sincère pour leur ouvrir toutes grandes les portes de l'Union sportive du Quercy.

P.-S. — Nous apprenons avec regrets le décès, survenu à Luzech, de M. Vidilles, père de notre sympathique Président.

A son Président et à toute sa famille, l'U.S.Q. adresse ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

LES ETOILES DE LA « SUZE » ORGANISÉES PAR L'AUTO

A quelques jours de l'Eliminatoire Toulousaine de cette importante compétition cycliste, que nous devons à la générosité de la Distillerie de la « Suze », nous donnons ci-après, un aperçu du règlement qui intéresse tous les coureurs cyclistes Français et Etrangers.

1° Les Etoiles de la « Suze » comportent 50 courses en 10 éliminatoires, avec finale groupant les 50 qualifiés. Les Etoiles sont des courses internationales ouvertes aux licenciés professionnels, aspirants, et indépendants, licenciés de l'U.V.F., ou d'une Fédération affiliée à l'U.C.I.

2° Les coureurs de n'importe quelle région peuvent s'engager dans n'importe quelle Eliminatoire.

3° Les engagés d'une Etoile sont répartis dans les 5 courses en tenant compte autant que possible, de leur résidence. Ils peuvent, en adressant leurs engagements, dire leur préférence pour l'un des 5 itinéraires; il sera fait droit à leur désir dans la mesure du possible.

4° Les Eliminatoires de Toulouse, comme toutes les autres, seront dotées des prix suivants : 500, 200, 100, 75, 50, 50 et 25 fr. Le vainqueur de chacune de ces courses sera qualifié pour la finale Trouville-Paris, le 7 juin.

Les frais de déplacement entre son lieu de résidence et Trouville, les frais de retour entre Paris et son lieu de résidence, seront remboursés à chaque finaliste.

5° Les prix de la finale sont : 4.000, 2.000, 1.000, 600, 500, 400, 300, 200 et 10 prix de 100 fr. Le 1er Français de la finale sera qualifié pour le Tour de France.

6° Les 5 Eliminatoires de Toulouse seront courues sur les pascours suivants: Rodez-Toulouse ; Figeac-Toulouse ; Cahors-Toulouse ; Tarbes-Toulouse ; Narbonne-Toulouse. Les arrivées seront jugées au Cours Dillon.

Les engagements, 5 fr., remboursables aux partants, sont reçus au Guidon St-Cyprien, de Toulouse, 3, avenue Etienne-Billières. Clôture le 16 mai.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Foire du 12 mai. — La foire du 12 mai, favorisée par le beau temps et malgré les travaux pressants des champs, avait attiré beaucoup de monde. Tous les marchés étaient bien approvisionnés. Transactions actives. Magnifiques veaux de boucherie bien vendus.

Cours pratiqués : bœufs de travail, 3.800 à 4.600 fr. ; vaches de travail, 3.000 à 4.000 fr. ; génisses, 2.300 à 2.800 fr. ; bouvillons, 2.400 à 3.000 francs., le tout la paire ; bœufs de boucherie, 2 fr. 50 à 3 fr. 30; vaches de boucherie, 2 fr, 20 à 2 fr. 60; veaux de lait, 4 fr. 75 à 6 fr., le tout le kilo (poids vif) ; moutons d'élevage, 120 à 160 fr. ; brebis, 130 à 200 fr., la pièce ; moutons gras, 4 à 4 fr. 50 ; agneaux, 5 fr. ; chevreaux, 5 fr. 50, le tout le kilo ; porcs gras, 230 à 245 fr., les 50 kilos ; porcelets, 130 à 220 fr., la pièce (suivant grosseur) ; poules, 3 fr. 50 à 4 fr. ; poulets, 5 fr. 50 à 6 francs ; pintades, 6 francs ; dindes, 5 fr. 50; canards, 4 fr. à 4 fr. 50, le tout le demi-kilo ; pigeons, 7 à 12 fr.; oisons, 12 à 22 fr., la paire ; lapins domestiques, 2 fr. 25, le demi-kilo ; canetons, communs, 4 à 8 fr. ; mulâtres, 8 à 12 fr. la paire ; œufs, 3 fr., la douzaine ; maïs, 42 fr. ; avoine, 34 à 40 fr. ; pommes de terre, 18 à 25 fr., le tout les 50 kilos ; blé, 80 fr. l'hectolitre; haricots blancs secs, 1 fr. 50 le litre. Légumes, présentés en quantité, prix moyens ; asperges, 4 à 5 fr. la botte ; petits pois, 2 fr. le kilo ; fèves, 1 fr. le kilo ; choux-fleurs, 2 fr. à 2 fr. 25 pièce ; pommes de terre nouvelles, 2 fr. à 2 fr. 25 le kilo. Fruits : oranges, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 ; citrons, 0 fr. 50 ; bananes, 0 fr. 50, le tout la pièce.

Carnet de deuil. — La famille Alexis Cruzel, mécanicien à Castelnau, vient d'être cruellement frappée, lundi 11 mai, un de leurs charmants enfants, Jean-Claude, âgé de trois ans est décédé après une longue et douloureuse affection malgré tous les soins qui lui ont été prodigués.

Nous nous associons très sincèrement à la douleur des malheureux parents et nous exprimons à Mme et à M. Alexis Cruzel et aux grands-parents, Mme et M. Godard, nos bien vives condoléances.

Comice agricole. — Une délégation du Comice agricole cantonal recevra le dimanche 24 mai, à midi, M. Gay, directeur des services agricoles du Lot, qui fera, dans la salle du Conseil municipal de Castelnau - Montratier, une conférence publique et gratuite sur : « La culture fruitière dans la région des plateaux du Quercy. Production et vente. »

Après la conférence, à 13 h. 30, un déjeuner sera offert à l'hôtel Garrigues, à M. Gay, auquel pourront prendre part tous les agriculteurs qui le désireront.

Le prix du repas est fixé à 16 fr. Les adhérents peuvent se faire inscrire jusqu'au vendredi 22 mai, soit à l'hôtel Garrigues, soit chez M. Drillières, trésorier du Comice.

Labastide-du-Vert

Destruction d'animaux nuisibles. — Ces jours derniers, M. Emile Maradènes, de Sals, fut assez habile pour capturer un blaireau. Nos félicitations à cet adroit chasseur qui nous débarrasse de ces quadrupèdes indésirables. — A.B.

Les Junies

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. Jouffreau Sestaré, décédé après une courte maladie, à l'âge de 77 ans.

Nous prions Mme Jouffreau, sa veuve ; M. et Mme Jean Jouffreau, ses enfants, d'accepter nos sincères condoléances.

Luzech

Obsèques. — Nous avons appris avec peine le décès, à la suite d'une brusque et courte maladie, de notre excellent ami, M. Louis Vidilles, qui disparaît prématurément à l'âge de 65 ans.

M. Louis Vidilles, mandataire à la bourse de Commerce de Paris était très connu et très estimé dans les milieux du commerce où il avait beaucoup d'amis. C'est au cours des vacances annuelles, qu'il venait passer dans son pays d'adoption, que la maladie le frappa et le terrassa brusquement.

Ses obsèques eurent lieu à Luzech mardi dernier avec le concours d'une foule de parents et d'amis venus de toute la région pour manifester une sympathie émue à l'homme de cœur, au compatriote aimable et dévoué qu'était M. Louis.

En ces circonstances pénibles, nous adressons à Mme Vve Aurélie Vidilles, son épouse, à M. Robert Vidilles, son fils et Mme R. Vidilles, ainsi qu'à toute la famille, l'expression de nos condoléances les plus attristées.

Duravel

Dangereuse excursion. — Dimanche 10 courant, vers 16 heures, le jeune Augustin-Léo Cantayré, 3 ans, ayant détaché une petite barque amarrée à un peuplier en face de l'habitation de ses parents à Girard, est parti à la dérive, entraîné par le courant rapide du Lot en direction du pont de Lacroze.

La mère, l'ayant aperçu au milieu de la rivière, appela au secours les riverains d'en face, lesquels munis d'un bateau, se dirigèrent à la rencontre de l'enfant et arrivèrent à temps au-devant de lui avant qu'il ne soit à la chaussée où il aurait infailliblement péri.

On juge de l'angoisse et des transes de la mère pendant le temps mis à secourir le petit imprudent.

Carnet blanc. — M. Bréna, boucher, récemment installé à la boucherie Rivière, vient d'épouser Mlle Grialou, de St-Martin-le-Redon, nièce de Mme Emile Ferrié, de Duravel.

Aux nouveaux époux nous offrons nos vœux de bonheur, de prospérité et de bienvenue.

Carnet rose. — C'est avec plaisir que nous signalons la naissance d'un gros garçon chez les époux Bonnet Gabriel et qui a reçu les prénoms de Jean-Claude-François.

Nous adressons nos vœux sincères de prospérité au bébé, de prompt rétablissement à la maman et de félicitations au papa, aux grands-parents et à l'aïeul qui a 89 ans.

— Notre jeune compatriote, Roger Filhol, commis de perception à Puy-l'Evêque, est également l'heureux papa d'un garçon. Au grand-père, retraité des P.T.T. à Duravel, nos cordiales félicitations.

Vaccination. — Le Docteur Rouma procédera samedi 16 courant, à 11 h. légales, à la mairie, une séance de vaccination et revaccination.

Avis aux mamans et aux intéressés.

Crayssac

Hyménée. — On annonce le prochain mariage de Mlle Madeleine Delbrel, de Crayssac, avec M. Henri Quémeré, agriculteur à Albas. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Loubet.

Présents : MM. Loubet, Besombes, Bouyssou, Cabridin, Bonnet, Longé, Roques, Montillet, Clavel, Pons, Nastorg, Périé, Delpuech, Labry. Absents excusés : MM. Sanarens, Baraille, Desplats, Despoux, Daynac, Auférin, Docteur Négrié, Iffernet, Pezet.

Une subvention de 800 francs pour l'année 1936 est allouée à la Poste-Automobile Rurale. L'exécution de travaux en vue d'une extension de la canalisation d'eau sera comprise dans le projet d'ensemble en préparation pour une adduction d'eau complémentaire.

Un devis établi par la Compagnie du Bourbonnais pour l'installation d'une lampe d'éclairage public, Combe-de-Malaret est approuvé.

La Compagnie d'Orléans fait connaître que le train N° 2095, venant le matin de Cahors et arrivant à Capdenac à 9 h. 55 continuera sur Figeac où il arrivera à 10 h. 17, *les jours de foire*, à dater du 15 mai.

Sur une demande du Conseil Municipal, l'Administration des P.T.T. a prescrit un arrêt d'autobus à chacune des entrées de la ville.

Le concours du service du Génie rural est accordé pour la réfection projetée du chemin du Cayrol et du Grial.

La construction d'un trottoir, carrefour St-Martin, est accordé en principe, sous réserve d'un plan à soumettre avant toute exécution.

Une extension de la canalisation d'eau au Pont du Pin sera exécutée avec participation du propriétaire qui en a fait la demande.

Une Commission communale est nommée pour procéder à la répartition d'un crédit complémentaire à des victimes de la gelée du 23 avril 1933 qui n'avaient pas été comprises dans les précédentes attributions.

Le Conseil municipal maintient une décision antérieure concernant les droits de place dus par les jardiniers-maraîchers.

Après avoir pris connaissance d'une lettre de l'Administration des P.T.T. annonçant que, par suite de modifications dans la marche des trains, un essai sera fait dans le service du courrier qui ne comprendra plus que deux distributions par jour à dater du 15 mai (les deux distributions du soir étant groupées en une seule), le Conseil municipal accepte cette décision. Il demande que la levée des boîtes aux lettres, à 4 h. 40, du matin qui a été supprimée en juillet 1935 soit rétablie en même temps.

Avis favorable est donné à une demande d'allocation militaire et à plusieurs demandes d'assistance aux vieillards et d'assistance aux femmes en couches.

Anciens Combattants du Front. — Les Anciens Combattants du Front (section de Figeac) sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 14 mai à 20 h. 30 dans une salle de la Mairie. Vu la très grande importance du Congrès National qui se tiendra à Cahors le 31 mai, tous les Anciens Combattants doivent être présents à cette réunion. Le Bureau informe tous les camarades que les dernières adhésions pour le banquet seront prises à cette assemblée.

Aux Abattoirs. — Pendant le mois d'avril 1936, il est entré aux abattoirs de Figeac 2 317 têtes de bétail divers, composées de 13 bœufs, 146 veaux, 1.096 moutons, 55 porcs, 7 chevaux faisant un total de 35.151 kilos.

Sur ce total, 19.192 kilos ont été consommés à Figeac, et 15.959 kilos ont été expédiés.

Laval-de-Cère

Enseignement primaire. — Mlle Moutin, est nommée institutrice en remplacement de Mme Puyet, en congé.

Cajarc

Nécrologie. — Dimanche 10 mai ont eu lieu à Cajarc les obsèques de notre ami M. Florent Mirabel, ancien maire de la ville de Cajarc, décédé à l'âge de 73 ans après une longue et douloureuse maladie.

Bienveillant et juste pour tous, il fut un excellent administrateur et avait su acquérir l'estime et l'amitié de tous.

La foule immense qui assistait à ses obsèques a donné à sa famille un témoignage de sympathie des plus précieux.

Nous adressons à MM. Fernand Mirabel, instituteur, Gaston, conseiller d'arrondissement et Roger, ses fils, à leurs familles nos condoléances sincères et émues. — P. V.

Mariage. — On nous annonce le prochain mariage de M. Allègre, contrôleur de culture des tabacs, avec Mlle Georgette Murat, fille de feu notre ami Murat, greffier de la justice de paix de Cajarc.

Nous adressons à la famille nos félicitations et nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Le Bourg

Nomination. — Par arrêté préfectoral, M. Jean Faure, propriétaire au Bourg, est nommé membre civil de la commission de classement des chevaux pour l'année 1936.

Thémines

Carnet blanc. — Mariage en la chapelle miraculeuse de Rocamadour de Mlle Marie-Louise Rougier, de Pontié avec M. Robert Larroque, ajusteur-mécanicien à Gramat.

— Fiançailles de Mlle Marie Solignac, du bourg avec M. Pierre Lascoux, charcutier à Gramat.

Aux uns et aux autres nos félicitations et nos meilleurs vœux.

Arrondissement de Gourdon

Fontanes-du-Causse

Foire retardée. — Par suite de sa coïncidence avec la foire d'Assier, notre foire du 18 mai sera rapportée au lendemain 19 mai.

Concorès

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Antoine Bouygues, décédé à l'âge de 86 ans. C'était un ancien combattant de 1870-1871.

— Nous avons également le regret d'apprendre la mort de Mme Marie Laurie. C'était la doyenne de la commune. Elle était âgée de 96 ans.

Nous adressons aux familles en deuil nos bien sincères condoléances.

Soulomès

Naissance. — C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance d'un beau garçon, leur septième enfant chez les époux Marty. de Lagarnède.

Nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Martel

Chute de bicyclette. — Mlle Suzanne Valadié, étant à bicyclette, fit une chute et a été contusionnée. Elle a reçu des soins à la pharmacie Faurie. Vœux de guérison.

Camionnette contre auto. — Une camionnette, chargée de moutons, appartenant à M. Portail, de la Vaysse, revenait des Quatre-Routes lorsqu'au lieu dit « Les Bouriettes-Martel », elle entra en collision avec une auto venant de Souillac. La camionnette a été renversée avec ses deux occupants et tous les moutons, et l'auto fut très endommagée. Mais il n'y a pas eu d'accident de personnes ni de... moutons.

Foire primée. — Le Comité des fêtes informe les agriculteurs que la foire du 23 mai sera primée. Une prime de présence leur sera versée pour chaque tête de bétail conduit sur les foirails et une surprime sera accordée pour chaque tête de bétail vendu.

Salviac

Réunion du Comité des fêtes. — Le Comité des fêtes, sous l'impulsion de ses deux principaux animateurs, MM. René Gabet et Arsène Simon, a décidé de provoquer une réunion pour samedi 16 mai, à 20 heures, à la Mairie.

Cette réunion préliminaire a une grande importance car c'est le moment où les principaux sujets des réunions décident de leurs engagements.

L'élaboration du programme sera ainsi facilitée et nos fêtes de fin juillet justement réputées attireront une fois encore, nous en sommes persuadés la foule des grands jours.

Lâcher de gibier. — Nous croyons savoir que sous peu de jours le St-Hubert-Club Salviacois recevra du gibier qu'il lâchera dans ses réserves qui ont été situées sur le côteau qui surplombe l'Ourajoux jusqu'à Bardalié. Des écriteaux seront d'ailleurs apposés pour situer ces réserves. Notre syndicat devrait s'occuper aussi sans retard de la destruction des animaux nuisibles qui pullulent dans la contrée. Nous sommes persuadés que l'exécution de cette demande sera faite un jour prochain.

Nécrologie. — C'est avec peine que nous avons appris le décès de notre sympathique compatriote, M. Griffoul Jean, propriétaire à Salviac. Le défunt était chevalier du mérite agricole. Malade depuis longtemps, il a été terrassé par une embolie.

Il était âgé de 63 ans seulement.

Nous présentons à sa veuve et aux familles que cette mort met en deuil nos bien sincères condoléances.

Thédirac

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Lafaurie Jean-Pierre, propriétaire aux Ruffes, avec Mlle Lalande Alice, de Montcléra.

Aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Souillac

Banquet des cheminots. — Dimanche a eu lieu, à l'hôtel Gary, le banquet amical du groupe des cheminots retraités. Une cinquantaine de convives étaient présents et ont fait honneur à l'excellent menu qui leur a été servi. Pendant tout le repas, la plus franche gaîté n'a cessé de régner. Et les cheminots retraités se sont séparés en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Vayrac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Georges Thiveaud, ingénieur, décédé à l'âge de 42 ans. Ses obsèques ont été célébrées samedi au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies. L'inhumation a eu lieu à St-Antonin (Tarn-et-Garonne).

Nous adressons à ses parents, à M. et Mme Thiveaud; à son frère, M. Thiveaud, sous-chef de bureau du ministre des Pensions nos bien sincères condoléances.

Nécrologie. — Nous avons appris la mort de M. Pierre Pasquié, décédé à l'âge de 88 ans.

C'était un ancien combattant de 1870-1871.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Bétaille

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir que notre excellent compatriote, M. Pierre Château, du Causse, ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, est l'heureux papa d'un deuxième garçon qui a été prénommé François.

Nos compliments au papa et nos vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

RENSEIGNEMENTS

La musique de la Garde Républicaine vient à Toulouse

Pour vous permettre de l'entendre, des billets spéciaux d'aller et retour à demi-tarif (1) seront délivrés les 16 et 17 mai 1936 pour Toulouse au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Tarbes à Agen et à Muret; Auch à Colomiers ; Bagnères-de-Bigorre à Tarbes ; Arreau-Cadéac à Lannemezan ; Bagnères-de-Luchon à Montrejeau-Gourdan-Polignan ; Foix à Boussens ; La-Tour-de-Carol à Pins-Justaret; Perpignan à Carcassonne et à Narbonne ; Pamiers à Bram ; Moulin-Neuf à Lavelanet ; Cepie à Belvèze (Aude) ; Narbonne à Béziers et à Montlaur ; Castelnaudary à Castres (Tarn) ; Caunes-Minervois à Moux ; Bize à Narbonne ; Quarante-Cruzy à Colombiers ; Agen, Cahors, Bedarieux, Castelnau d'Estretefonds, Lexos, à Montauban ; Castelsarrazin à Beaumont-de-Lomagne ; Severac-le-Château à Béziers et à Figeac ; Plaisance-Andabre à Latour ; St-Afrique à Tournemire Roquefort ; Castres-Tarn à Rodez ; Capdenac à Montastruc-la-Conseillère ; Tessonnières à Albi.

(1) avec minimum de perception de : 12 fr. en 1re classe, 8 fr, en 2e classe, 5 fr. en 3e classe pour les adultes ; 6 fr. en 1re classe, 4 fr. en 2e classe, 3 fr. en 3e classe pour les enfants de 3 à 7 ans.

Pour renseignements adressez-vous dans les gares interessées.

Vente réclame

Demain samedi, **Bernard ALCO** sera *Place Galdemar*, avec un grand assortiment de robes nouveauté, garanties indéformables à **39** et **49 fr.** Un lot de jupes, **15 fr.** Grand choix de pull-over de saison à **10** et à **12 fr.** Parures en beau jersey indémaillable, avec incrustation, les 3 pièces valeur **45 fr.** sacrifiées **29 fr.** Combinaisons jersey mat, indémaillable, **15 fr.** Culottes, indémaillable, **5 fr.** Un lot bas rayonne, avec grisotte, valeur **10 fr.**, sacrifiés **6 fr. 95.** Chaussettes, chemisiers, **2** et **4 fr.** Un lot de chemisiers en jersey, indémaillable, **15 fr.** Cravates, coussins, culottes enfants, etc...

ON DEMANDE

Sténo-dactylo

pour commerce

Ecrire au Journal qui transmettra

A vendre cause d'accident

Propriété toutes cultures

12 hectares. Prix : 3.000 fr.

sans hypothèque, URGENT

S'adresser : BRESSOLLES

au Loup-Parisot, par l'Isle-sur-Tarn

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 10.

En Autriche

Le troisième Cabinet Schuschnigg a été constitué cette nuit. Le prince Starhemberg en est absent. Deux Heimmeren y figurent encore. M. Schuschnigg, outre le poste de chancelier, prend les Affaires étrangères et la Défense nationale, ainsi que la haute direction du Front patriotique à la place du prince Starhemberg.

Raid d'avion Le Caire-Athènes

Amy Mollison a quitté Le Caire pour Athènes à 4 h. 11.

Arrivée du « Hindenburg »

Le « Hindenburg » est arrivé à Francfort à 6 h. 10.

M. Paul Boncour est rentré à Paris

M. Paul Boncour a quitté Genève, à 10 h. 30, à bord d'un avion piloté par le capitaine Rossi, à destination de Villacoublay.

Un typhon fait de nombreuses victimes

Un typhon qui a duré deux heures s'est abattu, la nuit dernière, sur Rangoon. Une maison s'est effondrée tuant 3 personnes et en blessant 27.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur Henri COURPET, receveur des Octrois à Cahors et leurs enfants ; Madame et Monsieur Antoine CABANE, négociant à Cahors ; Madame et Monsieur ANXIAUME, Vérificateur des Tabacs à Luzech ; Mademoiselle Marceline COURPET ; Madame et Monsieur Pierre CABANE, Inspecteur des Contributions Indirectes à Paris et leur fille ; Madame et Monsieur Jules CABANES et leur fille ; Madame et Monsieur Pierre ANXIAUME, Facteur-receveur à Peyruse-le-Roc ; Madame et Monsieur SAVY, propriétaire ; Madame Veuve FAURIE et sa famille ; Madame Veuve GABARO ;

Les familles DECREMPS, FERNANDES, COUAILLAC, GAGNAYRE et tous les autres parents et amis vous font part du décès de

Madame Veuve COURPET

Née SAVY

leur mère, belle-mère, grand'mère, arrière-grand'mère et cousine, décédée le 12 mai à l'âge de 87 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 15 mai à 8 h. 3/4, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, rue Lestieux, numéro 6.

Assurez votre santé comme vos biens

S'il est sage d'assurer ce que vous possédez, il est mille fois plus sage d'assurer votre bien le plus précieux, celui qui vous aide à acquérir tous les autres: votre santé. L'assurance-santé, vous la contracterez de façon agréable en buvant, avant vos repas, un verre à madère de l'excellent et puissant vin fortifiant que vous faites vous-même pour 4 fr. 95 en versant dans un litre de vin un flacon de Quintonine. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

TOURISTES--GOURMETS

Allez chez

Cassagnolle René

Hôtel de Londres

MONPAZIER (Dordogne)

Prix d'excellence

de l'Académie du Périgord

Déménagements

Groupages réguliers

Demi-tarif en retour

CENTRE, LOT ou région. Dépôt à Cahors

PETIT, 65, *rue Dulong*, PARIS

(Carnot 46-57)

PERNOD FILS

PARIS - PONTARLIER

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 9

FILLE DE PRINCE

ROMAN PAR

MAX DU VEUZIT

Et je me demandais avec inquiétude comment, dans cette ardente exaltation de tout notre être, nous pourrions supporter une attente de plusieurs mois, de plusieurs années peut-être ?

Il était probable que Gys faisait les mêmes réflexions, mais il ne m'en parlait jamais explicitement.

⁂

Un jour que mon fiancé cherchait quelque chose dans sa poche, il laissa tomber une enveloppe à son nom que je ramassai machinalement.

La suscription « Gys de Wriss » m'étonna.

Si, depuis le début de ce journal, j'ai toujours écrit avec trois lettres : *G y s*, le prénom de celui que j'aimais, c'est que je sais maintenant qu'il doit s'écrire ainsi. Mais à cette époque, je ne l'avais jamais vu écrit, et, oralement, je l'avais entendu prononcer « Reis ».

J'en fis la remarque à mon compagnon que cela égaya :

— Mon nom s'écrit Gys, m'expliqua-t-il. Mais, dans mon pays, sa prononciation est « Reis » (1).

(1) En Hollande, effectivement, Gys, prénom masculin, se prononce Reis.

— Ce qui veut dire ?

— Je ne vois pas à quel prénom masculin français se rapporte le mien. Si j'écris Gys, il n'y a pas d'équivalent français, et si je prononce « Reis », je n'en découvre pas davantage. J'ai un nom intraduisible, petite demoiselle chérie. Est-ce que cela va vous faire moins m'aimer ?

— Oh ! Gys ! C'est un bien petit détail !

C'était, en effet, un très petit détail ; mais mon fiancé venait d'évoquer son pays et je m'apercevais soudain avec stupeur que je connaissais très peu de choses sur celui à qui j'avais juré de consacrer ma vie.

Or, ce fut précisément ce jour-là, sans que j'aie besoin de l'interroger, que Gys répondit à toutes ces muettes questions.

— Oui, c'est sans importance, reprit-il, mais je ne vous ai jamais beaucoup parlé de moi, ma Vali bien-aimée, et, aujourd'hui, j'ai des choses importantes à vous dire.

— Je vous écoute, mon grand ami.

Un pressentiment heureux me disait qu'il allait me fournir toutes les explications qu'une fiancée exigeante pouvait désirer.

— Voilà !... Pour commencer, laissez-moi vous dire que je vous aime trop...

— La belle découverte ! C'est aujourd'hui seulement que vous vous êtes aperçu d'un pareil désastre !

Moqueuse, je le regardais, les yeux brillants de plaisir devant cette délicieuse déclaration d'amour.

— Laissez-moi achever, enfant terrible, continua-t-il en me serrant contre lui. Je vous aime trop... pour remettre à une date assez lointaine et surtout incertaine notre mariage.

— Ah ! fis-je, devenue soudain très grave.

— Oui... il me semble que nous sommes tous les deux dans une situation très fausse... et très instable. Si vous avez vous-même un peu d'amour pour moi, chérie, vous pouvez me comprendre...

Certes, je le comprenais, mais j'étais effrayée de ce qu'il pouvait penser, car je ne voyais à cet angoissant problème aucune solution convenable.

J'inclinai la tête en silence et il continua :

— N'est-ce pas qu'il est impossible d'attendre ?... Heureusement, il y a un moyen de tout arranger.

Je le regardai, incrédule et anxieuse:

— La solution, Vali, se trouve dans le fait que je ne suis pas Français, ce qui devient pour nous, au point de vue de notre mariage, un grand bonheur et une vraie chance.

— Comme cela ?

— Je ne suis pas soumis, comprenez-le bien, aux lois de votre pays. Dans le mien, à leur majorité, tous les citoyens sont libres de se marier sans demander le consentement paternel ; par conséquent, sans sommations ni même sans aucun avertissement.

— Mais nous sommes en France, interrompis-je.

— En effet ; mais en règle générale (j'ai fait mon droit international, chérie... je suis documenté), la femme prend en se mariant la nationalité de son mari et ne relève que des lois de sa nouvelle patrie.

— Alors ? Quelle solution pratique cela nous apporte-t-il ?

— Oh ! c'est très simple... Vous savez que toute ambassade ou légation représente à l'étranger une parcelle de la terre nationale ?

— Cela, je le sais.

— Très bien... Or, à la légation du Diamantino, nous sommes au Diamantino... astreints aux lois de Diamantino.

— Le Diamantino ? balbutiai-je, abasourdie. Pardonnez-moi, Gys, on dit à l'étranger que les Français ne connaissent pas la géographie... Or, je m'aperçois qu'il en est bien ainsi pour moi. Je ne sais pas du tout où se trouve le Diamantino ?

— C'est un vaste territoire de l'Amérique du Sud, chère petite ignorante.

— De l'Amérique ! Vous êtes Américain !... J'avais cru comprendre que vous étiez Hollandais.

— Je suis de race hollandaise, rectifia-t-il doucement... Mon nom aussi est hollandais, chérie... Mais il y a plusieurs siècles que... les miens ont colonisé le Diamantino.

Il s'arrêta, semblant embarrassé pour poursuivre. Devant mes grands yeux curieux qui voulaient en apprendre davantage, il sourit et continua avec une simplicité désinvolte :

— Ici, à Paris, je ne suis qu'un simple étudiant en droit et je ne porte que l'un de mes noms... sans mon titre ! Mais je suis le descendant de l'ancienne famille régnante de ce qui est aujourd'hui « l'Etat libre de Diamantino ».

— Vous dites que vous ne portez que l'un de vos noms... Gys de Wriss n'est donc pas un nom... entier, complet ?

— Non, il faut y ajouter « prince d'Ampolis »... Ampolis est l'une des provinces du Diamantino.

— Prince d'Ampolis, répétai-je avec une sorte de respectueuse ferveur. Oh ! Gys, les vôtres voudront-ils m'accueillir ?

— Je viens de vous dire, chère incrédule, que dans mon pays tous les citoyens se marient librement, sans l'intervention de leurs familles que cette question de mariage ne regarde pas... Un mariage, en réalité, c'est une chose toute personnelle. Ce ne sont pas, il me semble, les parents qui sont destinés à vivre avec le conjoint qu'on choisit... La France est très en retard sur ces questions fondamentales de la famille. Ici, les traditions et les préjugés dominent les situations et les sentiments.

— En effet, approuvai-je pensivement. Chez nous, il en est ainsi... les parents s'entendent avant les enfants.

— C'est cette liberté qui existe au Diamantino qui va nous permettre de contracter mariage, légalement, sans formalités pénibles, avant l'âge exigé par vos lois françaises pour se passer du consentement des parents.

— Vraiment... Ce serait possible ?

— Indiscutablement !... Il suffit qu'un consulat (1) accepte de nous unir. Or, notre consul résidant à la légation diamantine à Paris m'est personnellement tout dévoué. Il est resté partisan de l'ancien régime, bien qu'il ne puisse le proclamer d'une façon officielle... Je l'ai vu hier. Il me considère comme l'un des grands chefs de l'opposition, il ne demande qu'à satisfaire mes désirs... Comprenez-vous, chérie ?

J'ouvrais de grands yeux, écoutant, sidérée, Gys qui poursuivait :

— Nous pouvons donc nous marier à la légation. Le consul fera le nécessaire. Il nous facilitera toutes les formalités, et l'acte ainsi établi aura la même valeur que dans mon propre pays.

J'étais vraiment saisie de tout ce que j'apprenais à la fois ; ce mariage possible et ce lointain pays d'où m'arrivait un fiancé auréolé d'un titre de prince... de prince d'une ancienne dynastie régnante !

Tout cela était merveilleux comme un conte de fée !

(1) Ceci n'est vrai qu'en certains pays étrangers. En France, un mariage contracté hors d'une mairie française ne peut avoir aucune valeur. Cependant, le fait que nous relatons ici est absolument authentique ; un amoureux, impatient d'épouser la jeune fille qu'il aimait, imagina ce singulier moyen pour la convaincre.

(*A suivre*).

Etude de Maître PUYO
NOTAIRE A BORDEAUX
1, *rue de Grassi*

Vente de fonds de Commerce

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Maître Henri PUYO, notaire à Bordeaux, le trente et un mars mil neuf cent trente-six, enregistré à Bordeaux, I.A.C., le trois avril mil neuf cent trente-six, volume 754, N° 165, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits :

La Société de Pavage et des Asphaltes de Paris et l'Asphalte, Société anonyme au capital de dix millions neuf cent cinquante mille francs, ayant son siège à Paris, 8, rue de Javel, 15e arrondissement.

A vendu à la « Société de Pavage et Asphaltes du Sud-Ouest », Société anonyme au capital de un million cinq cent mille francs, ayant son siège à Bordeaux, rue Sarrette, n° 8.

Une partie du fonds de commerce faisant l'objet de l'activité de la société venderesse, ladite partie se rapportant aux travaux de pavage, d'asphalte coulé et de répandage de produits bitumeux, et autres, connue sous le nom de « Agence de Bordeaux », dont le centre d'exploitation est à Bordeaux, 8, rue Sarrette, et dont dépendent les sous-agences d'Oran, de Toulouse et de Cahors, et couvrant le territoire suivant :

Départements de la Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Tarn-et-Garonne Lot-et-Garonne, Lot, Dordogne, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire, au sud de la Loire, Angers et Saumur, inclus, Loire-Inférieure, au sud de la Loire, Cher, Indre et Cantal, ce dernier en collaboration avec l'agence de Lyon, les chemins de Fer de Paris-Orléans, exceptés, et Oran,

Ladite partie du fonds de commerce comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage y attachés,

2° Le droit aux baux, locations verbales et concessions qui peuvent exister au profit de la Société cédante, relativement à la partie de fonds faisant l'objet de ladite vente,

3° Le matériel d'exploitation de l'asphalte, coulé, ainsi que le mobilier se trouvant dans les locaux ou sur les chantiers dépendant de la partie de fonds cédée,

4° Les marchandises se trouvant dans les locaux ou sur les chantiers dépendant de la partie de fonds cédée.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion des présentes, en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors ou en l'étude de Maître PUYO, Notaire à Bordeaux, sise dite ville, rue de Grassi, n° 1, ou domicile est élu spécialement à cet effet.

Pour deuxième avis.

Signé : PUYO.

FABRIQUE BONNETERIE, ROUBAIX bas chaussettes, fil, soie, laine, standard diminués, recherche représentant qualifié pour visiter Région et départements voisins, Ecr **CASE, 78 L, AGENCE HAVAS**, LILLE

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE PLON

THÉRÈSE DESQUEYROUX

Roman par François MAURIAC
de l'Académie Française

On sait avec quel art François Mauriac excelle à dépeindre et à étudier jusque dans leurs moindres détails les replis les plus cachés du cœur humain, à mettre en valeur ses réactions les plus inattendues. Cette prédilection lui a fait créer des types inoubliables, tels que ceux de *Désert de l'Amour*, du *Fleuve de feu*, de *Génitrix*, *Thérèse Desqueyroux* en est un autre plus farouche, plus terrible encore peut-être, sûrement plus torturé et plus tourmenté dans son pauvre cœur de chair.

Jeune fille, son cœur ne fut jamais simple, ses fiançailles avec un homme de son pays et de sa race semblent l'avoir apaisée, mais de ce demi-sommeil heureux de ses fiançailles elle est réveillée par les brusques réalités du mariage. Séparée de son mari par une totale incompréhension, rien ne peut arriver à vaincre ni sa froideur, ni son ironie. La naissance même d'un enfant la laisse tout entière attachée au démon qui la consume et la conduira jusqu'au crime le plus odieux

Cette curiosité dangereuse, cette tentation horrible et sans cause de faire et de voir souffrir qu'elle sent grandir en elle jusqu'à y succomber ; ce réveil brutal, enchaîné par son acte même à la vie la plus horrible pour elle, tel est le destin lugubre de cette âme, pour qui François Mauriac a écrit, sans doute, ses plus belles pages.

Un volume in-16 relié, sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

P.-O.-MIDI
Passez d'heureux dimanches

dans l'une des localités suivantes, en utilisant les *Billets de fin de semaine* avec 40 0/0 de réduction que le P.O.-Midi met à votre disposition, du 3 avril au 18 octobre, au départ de Brive pour : Tulle, Gimel, Corrèze, Eyrein, Montaignac-St-Hippolyte, Rosiers d'Egletons, Egletons, Soudeilles, Maussac, Meymac, Alleyrat-Chavreroche, Ussel, Allassac, Estiveaux, Vigeois, Uzerche, Terrasson, St-Denis-près-Martel, Souillac.

Validité, du vendredi à midi au dimanche, à 24 heures ; ou du samedi au lundi, à 24 heures.

Des validités spéciales sont prévues à l'occasion des fêtes légales.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés par les gares P.O.-Midi.

Le billet de fin de semaine assure plaisir et santé.

ALGER à 36 h. de PARIS
par PORT-VENDRES

Transbordement direct
du train au paquebot

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 20 h. 30 par les rapides et confortables paquebots de la Compagnie de Navigation-Mixte ; ces paquebots modernes sont pourvus des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, ils correspondent à un train-paquebot partant de Paris-Quai-d'Orsay les mardis et samedis soirs, à 19 h. 25 (toutes classes, couchettes de 1re classe, wagon-lits de 1re et 2e classes entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Vendres-Ville et wagons-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin, à 7 h. 00 (durée totale du voyage, 35 h. 40).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

P.-O.-MIDI

A l'occasion de la foire de la Saint-Urbain, à Aurillac, des billets spéciaux d'aller et retour, à demi-tarif (1), sont délivrés les 23, 24 et 25 mai 1936 pour Aurillac, au départ de toutes les gares des sections de lignes de : Arvant à Vic-sur-Cère, Figeac et Capdenac au Rouget, Saint-Denis-près-Martel et Bort-les-Orgues à Miécaze.

(1) avec minimum de perception de : 12 fr. en 1re classe, 8 fr. en 2e classe, 5 francs en 3e classe pour les adultes. — 6 fr. en 1re classe, 4 fr. en 2e classe, 3 francs en 3e classe pour les enfants de 3 à 7 ans.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

AYEZ CET ATOUT

LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? de *Cahors* à *Toulouse*, par exemple ? *Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours.* Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3e classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km.) coûte seulement : 80 francs pour 3 mois ; 160 fr. pour un an. Ce prix est récupéré après 4 *voyages aller et retour* dans le premier cas ; après 7 *voyages aller et retour dans le second.*

LA CARTE A DEMI TARIF
LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : **15** francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le Dr ORTEL, *Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris,* **écrit :**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHIODE GARNAL.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes,** de **bronchites aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, *97, Boulevard Gambetta, CAHORS*

SERVICE D'ÉTÉ 1936

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB. 1re,2e,3e cl.		OMNIB. 1re,2e,3e cl.		EXP. 1re,2e,3e cl.		MIXTE 3e cl.		RAPIDE 1re,2e,3e cl.		EXP. 1re,2e,3e cl.		RAPIDE		EXP.		OMNIB. 1re,2e,3e cl.		
PARIS (Orsay) dép.	»		»		10	15	»		19	55	20	25	22	5	»		»		»
PARIS (Aust.) dép.	»		»		10	27	»		20	5	20	37	22	17	22	45	»		»
LIMOGES arrivée	»		»		15	31	»		0	24	1	47	3	7	5	25	»		»
LIMOGES départ.	»		»		15	45	»		0	27	1	52	3	12	5	41	»		»
BRIVE... arrivée	»		»		17	1	»		1	43	3	18	4	35	7	22	»		»
BRIVE... départ.	8	3	12	28	17	7	18	3	1	49	3	48	4	41	7	33	»		»
Gignac-Cressensac.	8	39	13	4	—		18	37	—		—		—		—		»		»
SOUILLAC.. dép.	9	1	13	36	17	44	18	56	—		4	30	—		8	16	»		»
CAZOULES.....	9	8	13	43	—		19	2	—		—		—		—		»		»
La Chap.-d-Mareuil	9	13	13	48	—		19	6	—		—		—		—		»		»
Lamothe-Fénelon .	9	22	13	57	—		19	15	—		—		—		—		»		»
Nozac.....	9	31	14	6	—		19	24	—		—		—		—		»		»
GOURDON.. dép.	9	44	14	19	18	6	19	34	—		4	57	—		8	44	»		»
Saint-Clair.....	9	53	14	28	—		19	42	—		—		—		—		»		»
Dégagnac	10	3	14	38	—		19	52	—		—		—		—		»		»
Thédirac-Peyrilles.	10	13	14	48	—		20	2	—		—		—		—		»		»
Saint-Denis-Catus.	10	23	14	58	—		20	11	—		—		—		—		»		»
Espère.....	10	31	15	6	—		20	18	—		—		—		—		»		»
CAHORS arrivée.	10	40	15	15	18	41	20	27	3	21	5	35	6	11	9	23	»		»
CAHORS départ .	11	51	17	56	18	45	»		3	25	5	39	6	15	9	29	7	25	»
Sept-Ponts.....	12	2	18	7	—		»		—		—		—		—		7	36	»
Cieurac.....	12	17	18	22	—		»		—		—		—		—		7	51	»
Lalbenque.....	12	24	18	29	—		»		—		—		—		—		7	58	»
Caussade.....	12	52	18	59	19	25	»		—		6	21	—		10	12	8	25	»
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	19	45	»		4	20	6	42	7	10	10	33	8	55	»
TOULOUSE.. arr.	16	35	»		20	35	»		5	»	7	35	8	»	11	57	11	26	»

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB. 1re,2e,3e cl.		OMNIB.(2) 1re,2e,3e cl.		EXP. 1re,2e,3e cl.		RAPIDE		OMNIB. 1re 2e,3e cl.		EXP. 1re,2e,3e cl.		EXP. 1re,2e,3e cl.		RAPIDE	
TOULOUSE.... d.	4	53		»	8	35	13	25	15	50	20	16	21	20	23	19
MONTAUBAN. d.	6	11	9	53	9	17	14	6	16	35	20	57	22	6	0	»
Caussade.....	6	50	10	27	9	35	—		17	16	21	17	—		—	
Lalbenque.....	7	26	11	5	—		—		17	56	—		—		—	
Cieurac	7	34	11	13	—		—		18	4	—		—		—	
Sept-Ponts	7	44	11	22	—		—		18	14	—		—		—	
CAHORS... arr.	7	50	11	28	10	9	14	58	18	20	21	57	23	5	0	52
CAHORS... dép.	8	13		—	10	13	15	2	19	17	22	1	23	9	0	56
Espère.....	8	27		—	—		—		19	28	—		—		—	
St-Denis-Catus...	8	40		—	—		—		19	39	—		—		—	
Thédirac-Peyril...	8	53		—	—		—		19	51	—		—		—	
Dégagnac	9	2		—	—		—		19	58	—		—		—	
Saint-Clair.....	9	10		—	—		—		20	6	—		—		—	
GOURDON (1) d.	9	23		—	10	51	—		20	17	22	45	—		—	
Nozac.....	9	30		—	—		—		20	24	—		—		—	
Lamothe-Fénel...	9	38		—	—		—		20	32	—		—		—	
La Chap.-de-Mar .	9	45		—	—		—		20	38	—		—		—	
CAZOULES.....	9	51		—	—		—		20	44	—		—		—	
SOUILLAC.. dép.	10	4		—	11	12	—		20	55	23	10	—		—	
Gignac-Cressens..	10	32		—	—		—		21	21	—		—		—	
BRIVE..... a.	10	57		—	11	50	16	33	21	46	23	52	0	50	2	24
BRIVE..... d.		»			11	58	16	39		»	23	59	1	»	2	30
PARIS.. (A.) arr.		»			18	52	23	23		»	6	43	8	11	8	39
PARIS.. (O.) arr.		»			19	4	23	35		»	6	55	8	23	8	50

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 29	15 20	»	18 56		
Mercuès.....	6 43	15 34	»	19 10		
Douelle (*Arrêt*).....	6 47	15 38	»	19 14		
Parnac	6 54	15 46	»	19 22		
Luzech	7 »	15 52	»	19 28		
Castelfranc.....	7 12	16 3	»	19 39		
Prayssac (*Arrêt*).....	7 16	16 7	»	19 43		
Puy-l'Evêque.....	7 24	16 15	17 22	19 51		
Duravel	7 31	16 22	17 33	19 58		
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 44	20 5		
Fumel.....	7 48	16 40	18 3	20 16		
LIBOS.....	7 53	16 45	18 9	20 21		

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	6 34	9 24	13 24	18 14		
Fumel.....	6 42	9 31	13 31	18 21		
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 32		
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 39		
Puy-l'Evêque.....	7 25	9 56	13 55	18 46		
Prayssac (*Arrêt*).....	7 39	10 4	14 3	18 55		
Castelfranc.....	7 46	10 9	14 8	19 »		
Luzech	8 7	10 20	14 19	19 11		
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 21		
Douelle (*Arrêt*).....	8 29	10 34	14 33	19 26		
Mercuès	8 37	10 39	14 38	19 32		
CAHORS.....	8 53	10 51	14 50	19 45		

St-Denis-près-Martel et Aurillac

	EXP.			
St-Denis-près-Martel.	4 45	14 43	18 39	18 50	»
Vayrac.....	4 53	14 50	—	18 58	»
Bétaille (*arrêt*).....	4 58	14 54	—	19 3	»
Puybrun.....	5 6	15 2	—	19 11	»
Bretenoux-Biars....	5 15	15 10	18 57	19 20	»
Port-de-Gagnac.....	5 21	15 16	—	19 26	»
Laval-de-Cère	5 30	15 23	—	19 34	»
Lamativie	5 52	15 40	—	19 51	»
Siran (*arrêt*).....	6 9	15 54	—	20 5	»
La Roquebrou.....	6 30	16 5	—	20 18	»
AURILLAC.. arrivée.	7 13	16 40	20 15	20 55	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

	EXP.			
AURILLAC.. départ.	4 52	6 »	10 42	17 17	»
La Roquebrou.....	5 26	6 26	11 18	17 55	»
Siran (*arrêt*).....	5 37	—	11 29	18 6	»
Lamativie	5 51	—	11 43	18 21	»
Laval-de-Cère	6 6	—	11 58	18 36	»
Port-de-Gagnac.....	6 13	—	12 5	18 44	»
Bretenoux-Biars	6 29	7 11	12 14	19 2	»
Puybrun.....	6 38	—	12 21	19 12	»
Bétaille (*arrêt*).....	6 47	—	12 28	19 20	»
Vayrac	7 2	—	12 33	19 26	»
St-Denis-près-Martel.	7 9	7 31	12 40	19 33	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	7 23	10 34	»	19 42
Sarlat.....	»	8 28	11 31	17 56	20 46
Cazoulès.....	»	9 3	12 6	19 5	21 21
Souillac.....	8 19	9 11 / 10 7	12 14 / 12 24	19 16	21 30 / 15 4
Le Pigeon.....	8 31	10 26	12 37	Les jours de foire et marché à Sarlat	15 16
Baladou . Arrêt.	8 35	10 32	12 41		15 20
Martel.....	8 42	10 56	12 48		15 27
St-Denis-p.-M.ar.	8 51	11 7	12 57		15 36

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	6 53	7 32	9 14	13 »	15 55
Martel.....	7 6	7 40	9 27	13 13	16 24
Baladou . Arrêt.	7 12	—	9 33	13 19	16 34
Le Pigeon.....	7 15	—	9 37	13 22	16 49
Souillac.....	7 24 / 6 15	7 55	9 46	13 31 / 13 45	17 » / 20 51
Cazoulès.....	6 24	8 1			20 59
Sarlat.....	7 31 / 5 24	8 27	17 53	15 3	21 36
Le Buisson. ar.	6 9	8 59	18 39	15 48	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	»	»	»	»	10 1	15 45	18 20	
CAPDENAC. a.	»	»	»	»	13 46	19 7	22 16	
CAPDENAC. d.	2 20	7 17	11 11	17 20	13 56	19 31	22 37	
FIGEAC.....	2 39	7 31	11 23	17 29	14 8	19 44	22 48	
Le Pournel.....	—	7 50	11 42	»	14 24	20 2	—	
Assier.....	3 39	8 1	11 54	»	14 38	20 12	23 10	
Flaujac (halte)...	—	8 10	12 3	»	14 42	20 21	—	
Gramat.....	5 8	8 23	12 18	»	14 54	20 34	23 28	
Rocamadour.....	5 20	8 35	12 28	»	15 7	20 45	23 38	
Montvalent.....	5 37	8 49	12 42	»	15 23	20 58	—	
St-Denis-p.- arr.	5 49	8 58	12 51	»	15 33	21 7	23 57	
Martel dép.	5 55	9 6	13 2	»	15 43	21 15	0 1	
Quatre-Routes....	6 7	9 16	13 12	»	15 52	21 25	—	
Turenne.....	6 19	9 26	13 22	»	16 2	21 34	—	
BRIVE..... ar.	6 50	9 48	13 44	»	16 27	21 54	0 34	
PARIS (Orsay) ar.	»	19 4	»	»	23 35	5 39	8 23	

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

				(Orsay)	(Orsay)		
PARIS (Aust.) d.	21 50	22 45	»	7 30	10 15	»	»
Brive..... dép.	3 52	8 19	»	14 2	17 10	»	»
Turenne.....	4 13	8 44	»	14 23	17 31	»	»
Quatre-Routes....	4 21	8 53	»	14 31	17 39	»	»
St-Denis-p.- arr.	4 28	9 »	»	14 38	17 46	»	»
Martel dép.	4 34	9 8	»	14 42	17 50	»	»
Montvalent.....	—	9 19	»	—	18 1	»	»
Rocamadour.....	4 58	9 37	»	15 6	18 17	»	»
Gramat.....	5 9	9 50	»	15 16	18 28	»	»
Flaujac (halte)...	—	10 3	»	—	18 40	»	»
Assier.....	5 28	10 13	»	15 34	18 50	»	»
Le Pournel.....	—	10 22	»	—	18 59	»	»
FIGEAC..... dép.	5 51	10 44	»	15 56	19 16	»	»
CAPDENAC ar.	6 »	10 53	»	16 6	19 25	»	»
CAPDENAC d..	6 24	11 20	»	16 13	19 37	»	»
TOULOUSE	9 58	15 25	»	19 14	23 21	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS.....	8 2	10 14	16 44	19 18		
Cabessut.....	8 11	10 25	16 55	19 29		
Arcambal.....	8 20	10 41	17 4	19 40		
Vers.....	8 28	10 59	17 12	19 49		
Saint-Géry.....	8 35	11 14	17 17	19 56		
Conduché.....	8 46	11 43	17 28	20 10		
Saint-Cirq-la-Popie..	8 52	11 53	17 34	20 17		
St-Martin-Labouval..	8 59	12 17	17 41	20 29		
Calvignac.....	9 5	12 27	17 47	20 37		
Cajarc.....	9 16	12 44	17 59	20 52		
Montbrun.....	9 25	A titre essai jours de foire à Cajarc	18 8	21 3		
Toirac.....	9 33		18 16	21 13		
Lamadeleine.....	9 44		18 27	21 26		
CAPDENAC.....	9 55		18 38	21 38		

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC.....	7 11	11 49	19 37	»		
Lamadeleine.....	7 23	12 5	19 47	»		
Toirac.....	7 34	12 19	19 56	»		
Montbrun.....	7 42	12 30	20 3	»		
Cajarc.....	7 52	12 45	20 13	»		
Calvignac.....	8 2	12 58	20 22	»		
St-Martin-Labouval..	8 9	13 7	20 28	»		
Saint-Cirq-la-Popie..	8 17	13 17	20 35	»		
Conduché.....	8 23	13 25	20 41	»		
Saint-Géry.....	8 38	13 41	20 53	»		
Vers.....	8 43	13 48	20 58	»		
Arcambal.....	8 50	13 59	21 5	»		
Cabessut.....	8 59	14 14	21 14	»		
CAHORS.....	9 6	14 23	21 21	»		

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 38	17 6		»
Carsac.....	8 48	17 17		»
Grolejac.....	8 55	17 34		»
St-Cirq-Madelon.....	9 1	17 41		»
Payrignac (arr.).....	9 8	17 49		»
GOURDON.....	9 18	17 59		»

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	6 46	16 4		»
Payrignac (arr.).....	6 55	16 12		»
St-Cirq-Madelon.....	7 3	16 20		»
Grolejac.....	7 21	16 26		»
Carsac.....	7 32	16 37		»
SARLAT.....	7 46	16 52		»